



RAPPORT ANNUEL FINANCIER

Mars 2021

The future is here

To those who can see it



Arrêté au 21 juillet 2021

Table des matières

Chapitre 1. Message du Président	4
Chapitre 2. Présentation du Groupe	5
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI	5
2.2. Activités du Groupe GECI	6
2.3. Organigramme du Groupe	7
2.4. Filiales et Participations	7
2.5. Informations Chiffrées	8
2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	13
2.7. Activité en matière de recherche et développement	14
Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse	16
3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	17
3.2. Evolution du cours de bourse	21
Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration	23
4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions	24
4.2. Composition du Conseil d'Administration	25
4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités	28
4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	31
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	31
4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	32
4.7. Délégations et autres	32
Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne	33
5.1. Risques financiers	34
5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société	41
5.3. Risques juridiques	44
5.4. Assurances	49
5.5. Le Contrôle Interne	49
Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International	53



6.1. Compte de résultat consolidé	53
6.2. Etat de la situation financière.....	55
6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	56
6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés	58
6.5. Informations sectorielles.....	59
6.6. Notes Annexes	60
6.7. Notes sur les comptes consolidés	79
6.8. Filiales et Participations	103
6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2021)	105
Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International	109
7.1. Compte de Résultat	109
7.2. Bilan.....	110
7.3. Notes Annexes	112
7.4. Notes sur les Comptes Sociaux.....	116
7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2021)	126
Chapitre 8. Informations complémentaires	130
8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel	130
8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	130
8.3. Responsables du contrôle des comptes.....	131
8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020/2021	131
8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-4 du Code de Commerce)	132
8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)	132
8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux).....	132
8.8. Tableau de concordance	133
8.9. Informations de contact	133
8.10. Informations sur l'entreprise	134



Chapitre 1. Message du Président

Paris, le 21 juillet 2021



Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

Nous venons tous de vivre une période extrêmement troublée qui marquera les esprits et l'économie pour longtemps. Cette période a démontré la résilience et l'agilité de notre Groupe GECI International pour nous mobiliser autour de nos objectifs, en premier lieu : (i) revenir à la profitabilité, et (ii) redéployer notre stratégie autour du Digital et de la Technologie.

Je tiens à remercier ici, nos fidèles actionnaires pour leurs messages d'encouragement et nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement.

Cette crise marque le début d'une nouvelle ère numérique et technologique, tout autour de nous tout change à grande vitesse : les modes de distribution changent fondamentalement, la finance et la banque se révolutionnent, le travail, les secteurs de la santé, l'éducation, sont profondément marqués, par les nouvelles technologies et le digital. Autant d'opportunités de développement pour notre Société d'évoluer et de se développer.

Nous sommes tous mobilisés, prêts à la reprise et prêts pour accompagner la mutation économique en route.

Nos derniers chiffres démontrent les progrès réalisés, nous poursuivons la réduction des coûts de manière drastique, confortés par notre stratégie de recentrage et de redéploiement sur le digital et la technologie.

Nous disposons aujourd'hui de prestigieuses références notamment dans la finance, les télécommunications et l'industrie, et nous constatons une appétence fondamentalement croissante des marchés pour une transition encore plus rapide vers le tout digital, domaine dans lequel GECI International a les moyens et d'affirmer son expertise et ses ambitions de développement.

Aujourd'hui, une nouvelle direction opérationnelle d'expérience, une force commerciale renforcée, une accélération des embauches de collaborateurs talentueux spécialisés dans nos domaines, l'extension de notre réseau de partenaires dans le recrutement, des alliances avec des sociétés technologiques, notamment dans la cybersécurité et les solutions et produits intelligents nous positionnent de manière compétitive pour poursuivre sur notre lancée.

Cher actionnaire, chère actionnaire, nous sommes en ordre de marche pour cet objectif de retour à l'équilibre et de renouer avec la rentabilité, nos équipes sont mobilisées et nous l'espérons, 2021 sera l'année du succès de notre redéploiement.

En vous souhaitant santé et prospérité pour vous et vos proches.

Serge Bitboul

Président Directeur Général



Chapitre 2. Présentation du Groupe

2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI

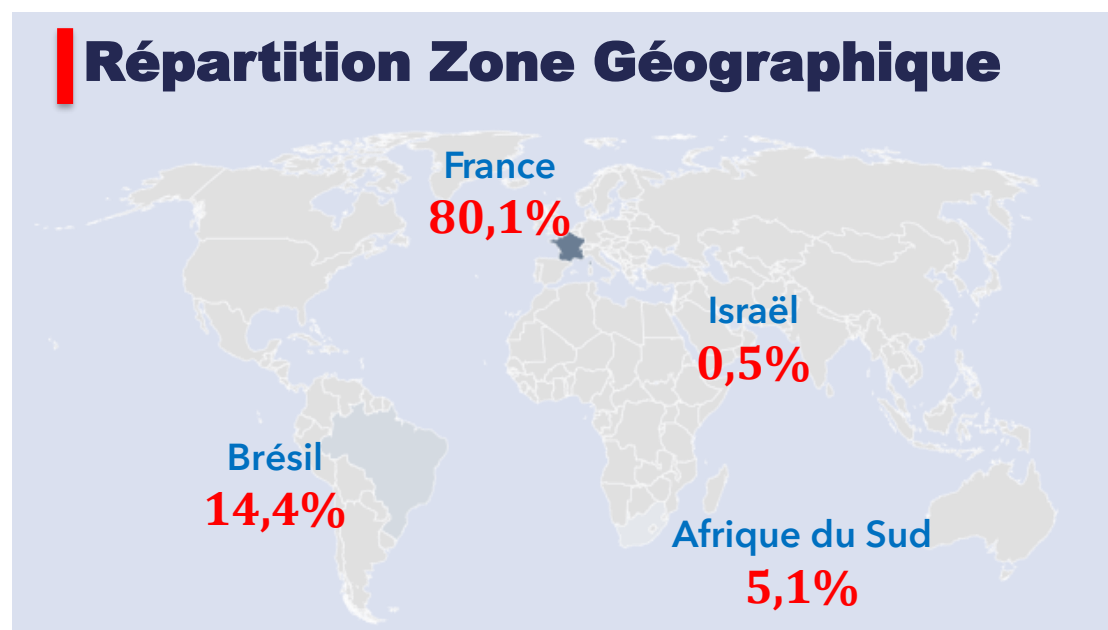
GECI International est un Groupe spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Depuis 40 ans, Il innove aux côtés des acteurs majeurs de l'industrie et des services pour offrir solutions, produits et services intelligents. Avec un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, le Groupe offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, des solutions intégrées pour la Finance, les Services et l'Industrie.

Fort de son savoir-faire reconnu et son expérience, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

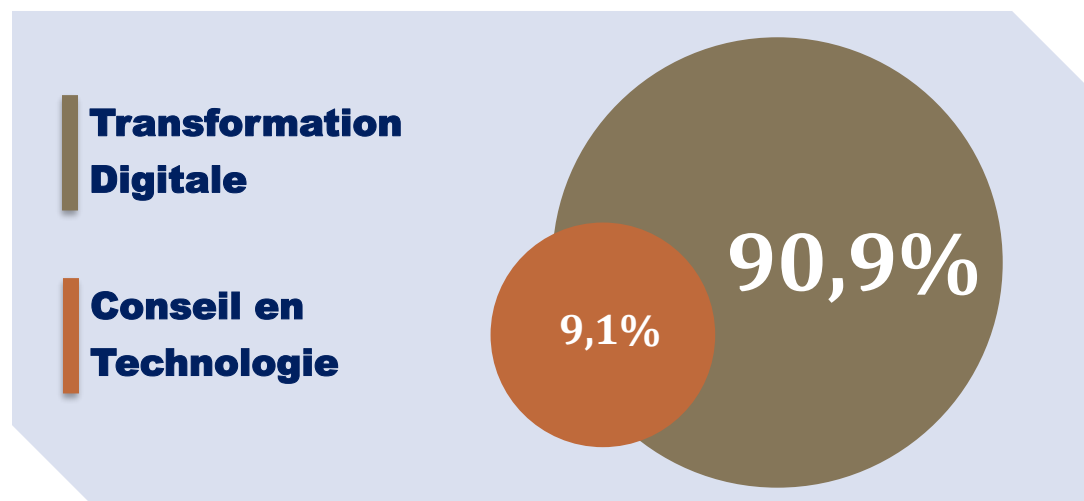
Le Groupe dispose à fin mars 2021 d'un effectif total de 392 personnes, avec une présence en France, au Brésil, en Afrique du Sud et en Israël.

Le Groupe a décidé d'axer son orientation stratégique sur le DIGITAL. Très présent aujourd'hui dans ce domaine, il dispose de prestigieuses références et entend profiter de cette embellie en accompagnant cette transition accélérée des sociétés vers le tout DIGITAL. Cette accélération de la digitalisation des sociétés et autres organisations, représente de vraies perspectives de croissance pour le Groupe. D'autant plus qu'il a les moyens d'affirmer son expertise et ses ambitions de développement, dans ce domaine.

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (80,1%), le Brésil (14,4%), Israël (0,5%) et l'Afrique du Sud (5,1%).



Les activités du Groupe se répartissent en les 2 pôles : le Conseil en technologie (9,1%) et la Transformation digitale (90,9%).



2.2. Activités du Groupe GECl

L'exercice a été impacté par la pandémie mondiale et par la conjoncture économique induite. Face à cette situation, le Groupe a renforcé sa restructuration prioritairement axée sur son activité digitale et son retour à l'équilibre financier.

Le pôle **Transformation Digitale** (15,2 millions d'euros - 90,9 % du chiffre d'affaires consolidé), malgré une baisse de chiffre d'affaires significative, maintient globalement ses positions auprès de sa clientèle. La société a su s'adapter à la nouvelle situation de crise en matière de télétravail et après un premier semestre d'organisation et d'intégration bien maîtrisées, a pu soutenir son activité au deuxième semestre. Malgré les contraintes sanitaires limitant les prospections en France et à l'international, le Groupe a notamment renforcé ses équipes commerciales dans le digital, anticipant ainsi les besoins croissants de ce marché.

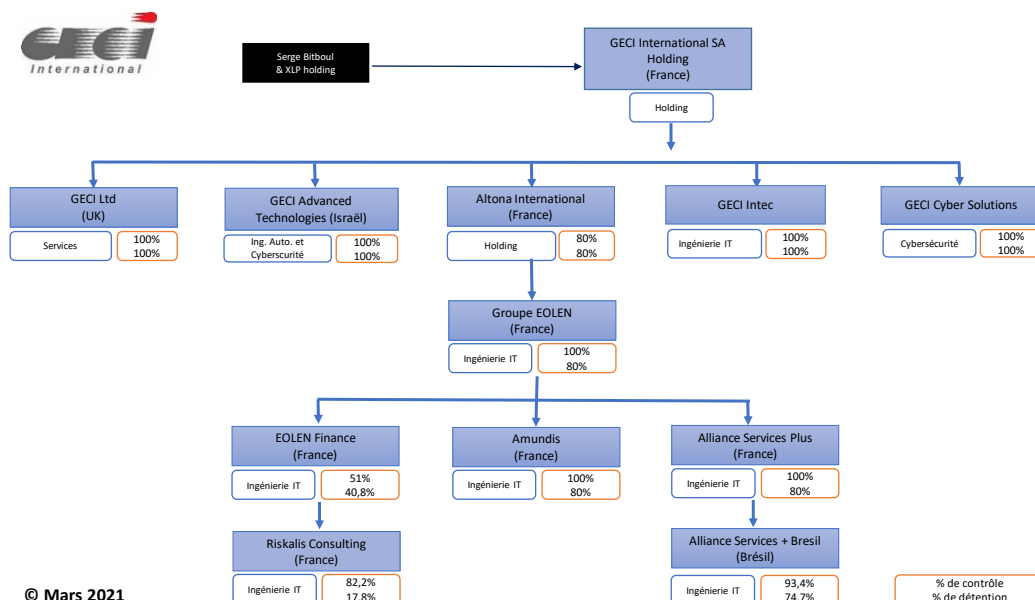
Le pôle **Conseil en Technologies** (1,5 million d'euros - 9,1 % du chiffre d'affaires consolidé) s'est fortement contracté du fait de la société ETUD Intégral, sortie du périmètre du Groupe à la suite de sa liquidation judiciaire le 2 décembre 2020, son activité ayant été doublement affectée par la crise dans l'automobile et par la crise sanitaire. Cette sortie de périmètre a contribué à l'assainissement de la situation financière du Groupe. Les données pro forma présentées dans ce document tiennent compte de la neutralisation de cette réduction de périmètre.

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit principalement entre la France (80,1 %), le Brésil (14,4 %) et l'Afrique du Sud (5,1 %). Le chiffre d'affaires à l'international tient compte d'un effet de change défavorable de 0,7 M€, soit 4,4 % du chiffre d'affaires.



2.3. Organigramme du Groupe

Siège du Groupe basé à Paris, France.



2.4. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	% de Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social
			Brut	Net		
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000
GECI INTEC	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haïfa (Israël)	100	240	240	ILS	1 000
GECI CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000
Sociétés consolidées			4 893 640	1 010 240		

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Advanced technologies (Israël). Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1^{er} janvier 2018, a pour objet d'offrir de nouvelles solutions innovantes dans les domaines de la cybersécurité, de l'internet des objets et des véhicules autonomes en France et à l'International.



GECI Ltd (Royaume Uni). Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité la réalisation de prestations d'ingénierie dans les domaines du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux.

SAS GECI Cyber Solutions. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 décembre 2018. Elle n'a pas encore d'activité.

SAS GECI Intec. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 juin 2019. Elle n'a pas encore d'activité.

ALTONA International (France). Cette filiale, est détenue à 80% par la Société depuis octobre 2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN.

SAS Groupe EOLEN (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en technologies et Infrastructures.

SAS AMUNDIS (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en Télécom et convergence multimédia. Elle dispose d'un agrément CIR.

SAS EOLEN Finance (France). Cette filiale, détenue à 51% par la Société Groupe EOLEN et à 49% par la société RK Développement, créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

SAS RISKALIS Consulting (France). Cette société, filiale détenue à 82,15% par la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS ALLIANCE SERVICES Plus (France). Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN, créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

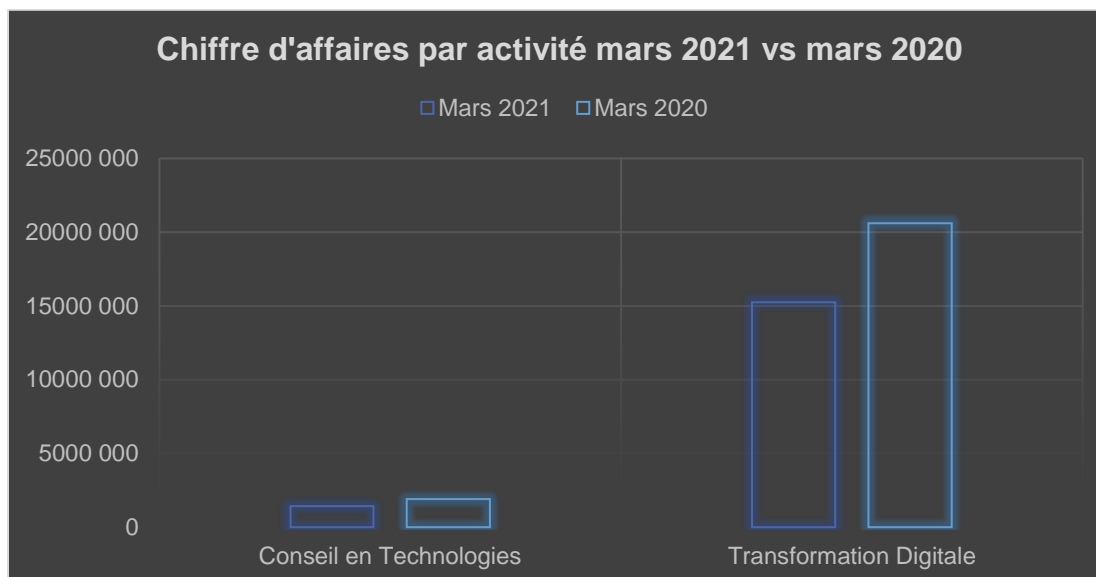
SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil). Cette société, filiale détenue à 93,40% par la société ALLIANCE Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque, le Télécom et industries pharmaceutiques.

2.5. Informations Chiffrées

- **Baisse du chiffre d'affaires de -25,9%.**

Le chiffre d'affaires annuel 2020/21 de 16,7 millions d'euros est en retrait de 25,9 % par rapport à l'exercice précédent, sur une base comparable. L'impact de la pandémie a été un peu moins important sur les activités en France (-19%), tandis les activités au Brésil ou en Afrique du Sud ont eu un double impact, celui de la Covid-19 et l'effondrement de leur monnaie locale.





Le pôle « **Transformation Digitale** » a subi une baisse de 26,5%. L'impact de la pandémie n'a pas été identique pour chaque pôle. Le département « Télécoms » a enregistré un recul de 31,3%, tandis que le département « Banque et Finance » n'a comptabilisé qu'une baisse de 18,8%. Le département « HPC » est le seul, qui a connu une croissance durant cette période compliquée (+8,2%). Le Brésil a subi non seulement l'effet de la COVID-19 (-48,2%), comme rappelé plus haut, mais également l'effondrement du cours du réal brésilien. Malgré cette contraction du chiffre d'affaires, le Groupe est confiant pour redresser les activités de ce secteur. Les effets de la pandémie n'ont pas été que négatifs, ils ont eu pour effet d'accélérer la digitalisation des sociétés et des organisations. Cette crise a également mis en exergue la vulnérabilité des sociétés tant organisationnelle que sur le plan numérique.

Le pôle « **Conseil en Technologies** » a été impacté de manière plus importante, notamment dans le domaine de l'industrie, l'automobile ou encore l'aéronautique. En effet, il a été difficile de poursuivre les missions, non seulement car les clients ont été fortement touchés par cette pandémie, mais également, à cause des incertitudes liées à la reprise de ces marchés. Le Groupe a donc décidé de se désengager dans le domaine de la mobilité et a dû se résoudre à liquider sa filiale ETUD Integral en décembre 2020. Le Groupe poursuit sa diversification sur ce pôle d'expertise. Cette crise va permettre au Groupe de repenser et d'étoffer ses offres afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales de ses clients.

De manière générale, les prévisions sur la conjoncture économique sont très optimistes, soit une croissance estimée entre 5% et 7% ; cela conforte l'axe stratégique adopté par le Groupe sur le tout digital. Le Groupe a renforcé son équipe opérationnelle orientée vers un objectif très ambitieux qui est le retour à la profitabilité, le plus rapidement possible.

- **Impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat opérationnel courant**

En M€	Exercice			Semestre 2			Semestre 1		
	2020-2021	2019-2020	Ecart	2020-2021	2019-2020	Ecart	2020-2021	2019-2020	Ecart
Chiffre d'affaires	16,7	25,5	(8,9)	8,3	12,5	(4,2)	8,4	13,0	(4,6)
Résultat opérationnel courant	(1,6)	(2,9)	1,3	(0,2)	(1,3)	1,0	(1,3)	(1,6)	0,3
marge en %	-9%	-11%					-13%	-13%	
Résultat courant avant impôt	1,0	(6,5)	7,5	2,5	(3,5)	6,0	(1,4)	(3,0)	1,6
résultat net consolidé	0,3	(6,9)	7,2	2,4	(3,9)	6,3	(2,1)	(3,0)	0,9
Résultat net part du Groupe	0,7	(6,4)	7,2	2,4	(3,8)	6,3	(1,7)	(2,6)	0,9



Le Résultat opérationnel courant de l'exercice s'établit à - 1,6 million d'euros, contre - 2,9 millions d'euros l'exercice précédent. Lors du premier semestre malgré une baisse de chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant s'est amélioré (+ 0,3 million d'euros). Le deuxième semestre a suivi cette tendance avec un fort recul du chiffre d'affaires mais une amélioration du résultat opérationnel courant (+ 1 million d'euros). Cet exercice a donc été fortement impacté par les effets de la pandémie, mais grâce à la restructuration initiée depuis le mois de septembre 2019, le Groupe a pu adapter sa structure de coûts à la conjoncture économique. Notons par ailleurs, que la sortie de périmètre de la filiale ETUD Integral a permis d'assainir les comptes du Groupe.

Le Groupe a dégagé un profit de 0,7 million d'euros en résultat net part du groupe, contre une perte de - 6,4 millions d'euros au 31 mars 2020. Il inclut un résultat positif non courant à hauteur de 2,7 millions d'euros, lié notamment à la sortie de périmètre de la filiale ETUD Integral.

- **Situation financière**

Le Groupe a su capitaliser sur cette période de crise pour accélérer sa réorganisation. Plusieurs points positifs sont à retenir : (i) la crise a été un accélérateur puissant sur la transformation digitale de la Société, (ii) la restructuration entamée depuis le mois de septembre 2019 a pu être renforcée et a permis de limiter les conséquences de la Covid-19, (iii) le financement par voie d'ORNAN (Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles) signé en septembre 2020, a donné à la Société une sérénité financière pour faire face à ses besoins de trésorerie immédiats et assurer ainsi sa pérennité financière. Le Groupe poursuit sa politique de désendettement et de redéploiement pour un retour rapide à l'équilibre.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2021 s'élèvent, après la prise en compte du résultat de l'exercice, à -1,0 million d'euros contre -4,9 millions d'euros l'exercice précédent. Ils intègrent, pour un montant total de 3,5 millions d'euros, les augmentations de capital intervenues à travers de :

(1) La conversion d'une partie des ORNAN émises le 13 février 2019, et le 30 septembre 2020 (2 tirages totaux de 350 ORNAN d'une valeur de 3,5 millions d'euros).

Au 31 mars 2021, 354 ORNAN ont été converties durant l'exercice et ont donné lieu à la création de 248 999 998 actions. Il restait 75 ORNAN non converties à la date de clôture.

(2) Une émission d'actions nouvelles liées à une pénalité sur le contrat d'ORNAN.

La société a émis le 13 août 2020, 1 500 000 d'actions en faveur du fonds d'investissement Yorkville afin de payer une indemnité d'un montant de 45 000€.

(3) L'exercice des BSAR A distribués gratuitement suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2017.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la Société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A gratuits - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Au cours de l'exercice 2020/2021, 51 536 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 884 actions nouvelles, pour un montant global de 3 478,68 euros. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.



En K€	Exercice		Variation	En %
	2020-2021	2019-2020		
Résultat net part du Groupe	742	(6 449)	7 190	-112%
Capital social	461	2 102	(1 642)	-78%
Primes d'émission	69 179	66 622	2 556	4%
Capitaux Propres (Part du Groupe)	(1 045)	(4 912)	3 867	-79%
<i>Endettement Net</i>	<i>9 596</i>	<i>12 644</i>	<i>(3 048)</i>	<i>-24%</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>1 198</i>	<i>1 172</i>	<i>26</i>	<i>2%</i>

Au 31 mars 2021, l'endettement net du Groupe s'élève à 9,6 millions d'euros et les liquidités à 1,2 million d'euros. La dette bancaire a été réduite de 0,3 million d'euros, il reste une dette de 0,7 million correspondant à des ORNAN non encore converties à la clôture et qui figurent en dette jusqu'à conversion en actions. A la date de l'arrêté des comptes, elles ont été totalement converties.

- **Faits marquants**

Simplification du Groupe.

Le Groupe a décidé la dissolution de la société GECl Transportation Engineering in India, sans activités depuis plusieurs années. La filiale ETUD Integral qui a été impactée par la crise de l'automobile et par la crise sanitaire, a été liquidée en décembre 2020.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une augmentation de capital par compensation de créances sur la société ALLIANCE Services Plus, durant l'exercice pour reconstituer ses capitaux propres, et renforcer ainsi ses fonds propres. Cette filiale dispose d'une habilitation défense qui lui permet de participer à des appels d'offres à forte valeur ajoutée.

Financement.

La Société avait obtenu un financement brut de 10 millions d'euros par émission d'ORNAN, le 30 septembre 2020. Cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale du 12 novembre 2020.

Les caractéristiques et les modalités de l'opération ont été fournies en annexe du communiqué de presse daté du 30 septembre 2020 par lequel le Groupe avait annoncé l'obtention du visa n°20-487 de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus et qui présentait les caractéristiques des ORNAN, la raison de l'émission ainsi que la dilution résultant de ces valeurs mobilières.

L'opération a été structurée de manière à fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour faire face à ses besoins en fonds de roulement net futur, et pour permettre la poursuite de son développement. L'opération a permis également le remboursement des ORNAN non converties en janvier 2020 issues du financement précédemment mis en place le 11 février 2019 et le rachat à leur valeur nominale des dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre de ce financement.

L'opération permettra également d'accompagner la restructuration de la dette du Groupe, dont l'apurement des dettes bancaires.



Enfin ce financement peut contribuer, une fois assuré le financement des besoins du Groupe, à accompagner et soutenir sa croissance et son développement.

La Société a effectué le tirage de 350 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 3,5 millions d'euros à la date de la clôture (31 mars 2021). A cette date, la conversion de 354 ORNAN a été comptabilisée sur l'exercice (dont 79 pour le tirage de février 2019, et 275 concernant les 2 tirages de la nouvelle enveloppe signée en septembre 2020). Depuis la fin de l'exercice, 75 ORNAN ont été converties en 41 666 666 actions. Un 3^{ème} tirage de 50 ORNAN a été effectué le 9 juin 2021, et il reste 35 ORNAN à convertir, à la date d'arrêté des comptes. Ces financements ont permis au Groupe de faire face à ses besoins à court et moyen termes, et de se désendetter.

- **Événements postérieurs à la clôture**

Le Groupe a procédé au lancement d'une émission d'obligations convertibles en actions (OC) par voie d'offre au public et avec délai de priorité des actionnaires, d'un montant net maximal de 2,595 millions d'euros par l'émission d'un nombre maximal de 3.000 OC d'une valeur nominale de 1.000 euros au prix de souscription de 865 euros chacune, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal de 3 millions d'euros.

L'offre au public d'OC permettra à la Société de poursuivre sa stratégie de retour à l'équilibre et de financer son développement en levant des fonds auprès de ses actionnaires et du public. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme dit d'« equitization » des OC, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OC qui auront transféré leurs OC à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront, d'un point de vue économique, de transformer en actions les OC ainsi transférées.

Les porteurs d'OC ayant transféré leurs OC à la fiducie auront le choix entre un remboursement en espèces (grâce au produit net de cession sur le marché, par la fiducie, des actions émises dans le cadre de l'equitization) et/ou un remboursement en actions de la Société.

Les modalités et le cadre juridique de l'émission des OC ont été publiés dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2021, que l'on peut trouver sur le site du Groupe.

Les actionnaires et investisseurs suivants, ont conclu des engagements de souscription avec la Société en date du 23 juin 2021 pour un montant maximum global de 2,6 millions d'euros représentant 100% du montant brut de l'émission :

Engagements de la part d'actionnaires :

- Monsieur Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, s'est engagé à souscrire des OC, par l'intermédiaire de sa holding XLP Holding, à hauteur d'un montant global de 0,8 million d'euros, dont 0,6 million d'euros par voie de compensation avec des créances qu'elle détient à l'égard de la Société et 0,2 million d'euros en espèces. XLP Holding étant actionnaire de la Société, elle sera servie (i) à titre irréductible à hauteur de sa quote-part dans le capital, soit a minima à hauteur de 0,13 million d'euros, et (ii) pour la demande additionnelle d'OC effectuée dans le cadre de l'offre au public, (a) au prorata du nombre d'actions qu'elle détient rapporté au nombre total d'actions composant le capital de la Société puis (b) pour le solde, à due proportion des engagements de souscription des actionnaires et investisseurs ;

Engagements de la part d'investisseurs :



- Monsieur Rafet Krasniqi, Directeur Opérationnel de Groupe Eolen, s'est engagé à souscrire des OC par l'intermédiaire de sa holding RK Développement, à hauteur d'un montant global de 0,6 million d'euros, réparti comme suit : 0,25 million d'euros par compensation de créances et 0,35 million d'euros en espèces ;
- Europe Offering s'est engagé à souscrire des OC en espèces à hauteur d'un montant global de 1 million d'euros ;
- VAUBAN SAS s'est engagé à souscrire des OC en espèces à hauteur d'un montant global de 0,2 million d'euros.

A noter par ailleurs, que le financement signé en septembre 2020, reste toujours actif. Un 3^{ème} tirage de 50 ORNAN a été effectué le 9 juin 2021, et il reste 35 ORNAN à convertir, à la date d'arrêt des comptes. 400 ORNAN ont donc été tirées en tout, il reste 600 ORNAN sur l'enveloppe globale de 10 millions d'euros bruts (1 000 ORNAN).

Enfin, la société GECl International a racheté en juin 2021, les parts de RK Développement et Rafet Krasniqi dans la filiale EOLEN Finance, représentant au total 49%. Cette filiale est contrôlée désormais, directement et indirectement, à presque 90% (40,80% à travers Altona International, 49% en direct) par GECl International.

2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

La crise sanitaire a mis à mal l'économie mondiale, et mis en difficulté un bon nombre de sociétés. La politique gouvernementale a permis de maintenir à flot la plupart des sociétés qui ont pu traverser cette période chaotique. Avec l'accélération de la campagne de vaccination et la levée progressive des mesures sanitaires, l'horizon économique semble enfin plus propice à un retour à la croissance. Les économistes prédisent ainsi jusqu'à 7% de taux de croissance avec la digitalisation accélérée des organisations (le FMI prévoit 5,7%, l'INSEE 6% et l'OCDE 5,9%).

Le montant de l'épargne des ménages en France accumulée durant la période de Covid, s'élève à 160 milliards d'euros. Un plan de relance de 40 milliards d'euros d'investissements publics et de baisse d'impôts pour les entreprises, va être débloqué progressivement et donner du tonus à l'activité. Le taux d'inflation devrait être également maintenu à son bas niveau. Le seul bémol reste la hausse du prix du pétrole qui suscite des inquiétudes, et éventuellement la progression du variant delta de la Covid-19.

L'optimisme est donc de mise, même s'il faut rester prudent, car cette crise a permis de mesurer la versatilité des prévisions.

Le Groupe entend ainsi profiter du rebond économique annoncé. Très attentif au recrutement des meilleurs talents dans ses secteurs d'activités, il a démontré agilité, résilience et compétence pour la plus grande satisfaction des clients, durant cette période.

Le Groupe a mis à profit cet exercice pour accélérer sa restructuration, avec une réduction et une optimisation de ses charges, et pour développer sa stratégie totalement orientée vers le digital.

Le Groupe a renforcé son équipe opérationnelle. Très mobilisée pour le développement de ses secteurs d'activités, elle se focalise d'une part sur l'obtention de référencements nécessaires pour sécuriser les contrats avec les clients, et d'autre part, sur la pérennisation du niveau de son chiffre d'affaires.



Par ailleurs, le Groupe va finaliser durant l'exercice prochain la certification ISO 27001, impératif pour décrocher de nouveaux appels d'offres à forte valeur ajoutée.

Le Groupe s'évertue également à s'orienter vers l'international pour élargir son réseau de recrutement.

Conseil en Technologies :

Fort de son réseau d'experts internationaux et de ses partenariats stratégiques, le Groupe va poursuivre sa diversification, et proposer ses prestations d'expertise dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

Le Groupe reste donc ambitieux pour amorcer une nouvelle phase de développement axée sur l'intégration des nouvelles technologies en Ingénierie et offre de solutions et produits intelligents.

Transformation Digitale :

Le Groupe a orienté sa stratégie de développement sur le tout Digital. L'évolution du marché des ESN va se focaliser essentiellement sur la digitalisation des organisations. Le Groupe a fait ses preuves dans ces domaines, et conforté par son savoir-faire reconnu, il entend profiter de cette croissance à venir pour sécuriser son chiffre d'affaires dans ces domaines, et développer de nouveaux marchés.

Le Groupe a mis en place des partenariats pour élargir sa plateforme d'offre de solutions et produits intelligents. La fin du déconfinement a permis aux équipes opérationnelles de revenir au plus près de ses clients afin de les accompagner sur leurs nouveaux projets/besoins.

Dans le même ordre d'idée, le Groupe poursuit l'exploitation exclusive sur le territoire d'Israël, d'une solution développée par la société Gertrude SAEM, experte dans le domaine du Traffic intelligent (ITMS). Cette solution, qui permet d'améliorer la fluidité du trafic multimodal, intéresse les villes en général. L'équipe opérationnelle prépare un projet pilote sur deux routes en Israël, où le Groupe espère obtenir l'agrément du Ministère des Transports. Le Groupe se prépare à déployer rapidement une équipe dès la validation du projet.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe GECI International a orienté sa stratégie R&D autour des prochaines générations de supercalculateurs. Sa filiale ALLIANCE Services Plus est totalement dédiée à cette activité. A travers ce département, le Groupe GECI International a participé à plusieurs projets de recherche collaboratifs, parmi lesquels,

- MACH : Dans le cadre de ce projet la Société a plus précisément collaboré avec le CEA List pour concevoir un compilateur permettant de produire à partir d'un même code source des exécutables de calcul pour des architectures hybrides CPU (ARM, Intel), et accélérateurs de calcul (GPU, FPGA).
- M2DC, autre projet européen dédié à la conception de serveurs basse consommation reposant sur une architecture modulaire à base de micro-serveurs CPU et d'accélérateurs GPU et FPGA. Les équipes du Groupe ont travaillé à adapter la chaîne de compilation développée dans le cadre du projet MACH pour la rendre compatible avec une exécution distribuée sur plusieurs micro-serveurs. Ces travaux constituent une base pour l'utilisation ultérieure de cet outil dans un vrai contexte HPC.



Ces projets et les nombreuses missions menées depuis des années sur le sujet du calcul scientifique haute performance ont permis à la société de nouer des partenariats prestigieux avec des acteurs emblématiques de la recherche et développement française comme le Commissariat à l'Energie Atomique. Dans ce cadre, les équipes du Groupe interviennent directement sur le Très Grand Centre de Calcul (TGCC) du CEA. Par ailleurs, l'expertise et les compétences scientifiques d'ALLIANCE Services Plus sont reconnues au sein de la communauté scientifique en devenant membre en 2012 du pôle Européen de compétence en simulation numérique haute performance (TERATEC).

En 2020, les sujets de Recherche et Développement se sont poursuivis dans la continuité des exercices précédents. Comme chaque année, le Groupe a procédé à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (C.I.R). Ainsi au titre de l'exercice écoulé, le montant du C.I.R. est d'un montant de 0,16 million d'euros.



Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse

La cotation des titres GECI International (GECP – ISIN : FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. Depuis le 1^{er} décembre 2016, la cotation des titres GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a offert une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice 2017/2018, les actions GECI International ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECI International ont intégré trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSAR YA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros (qui ont été émis progressivement avec une dernière émission en août 2018). Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Le 27 décembre 2017, GECI International était devenu éligible au « SRD long seulement ».

Le 13 février 2019, le Groupe a émis 4 millions d'euros d'ORNAN, sans BSAR rattachés. Cette opération avait obtenu l'aval de l'Assemblée générale mixte réunie le 21 septembre 2018 et n'a pas donné lieu au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF conformément à la recommandation AMF n°2012-18.

La Société a conclu le 30 septembre 2020 avec YA II PN, Ltd (l'Investisseur), un contrat d'émission aux termes duquel l'Investisseur s'est engagé à souscrire des ORNAN, conférant ainsi à la Société un financement d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros.

La mise en place de ce financement, qui a pour objectif de poursuivre le redressement de GECI International et de renforcer sa structure financière, permet au Groupe d'être doté de ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

Cette mise en place était soumise (i) à l'approbation d'un prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et (ii) au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le 12 novembre 2020, en faveur de la 21^{ème} résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN.

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de l'Investisseur sur conversion des ORNAN a été approuvé par l'AMF le 30 septembre 2020 sous le numéro 20-487.

GECI International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Après plusieurs mois d'instruction, le transfert a été effectif le 29 mars 2021. La demande d'admission des actions GECI International sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 23 mars 2021.

Ce transfert, permettra à la Société d'être cotée sur un marché qui correspond à sa stratégie de développement et à sa capitalisation boursière.

Il lui donnera l'opportunité d'élargir le panel d'investisseurs intéressés par les sociétés cotées sur Euronext Growth, et plus particulièrement les marchés en forte croissance auxquels s'adresse GECI International tels le marché de la transformation digitale et de la technologie, avec des focus sur la cybersécurité et les solutions et produits intelligents. Ce transfert, qui s'inscrit dans le cadre de la restructuration du Groupe, contribue également à sa politique de réduction des coûts et de simplification des process.

GECI International continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à GECI International, notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) sur les actions de la société. GECI International envisage également de maintenir ses pratiques précédentes et donc de continuer à appliquer le référentiel comptable IFRS.

La conséquence de ce transfert est :

- le code ISIN d'identification des titres GECI International reste inchangé (FR0000079634) et le mnémonique devient ALGECP.
- l'action GECI International reste éligible aux PEA et PEA-PME
- la fin de l'éligibilité des actions GECI International au « SRD ».

3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 mars 2021.

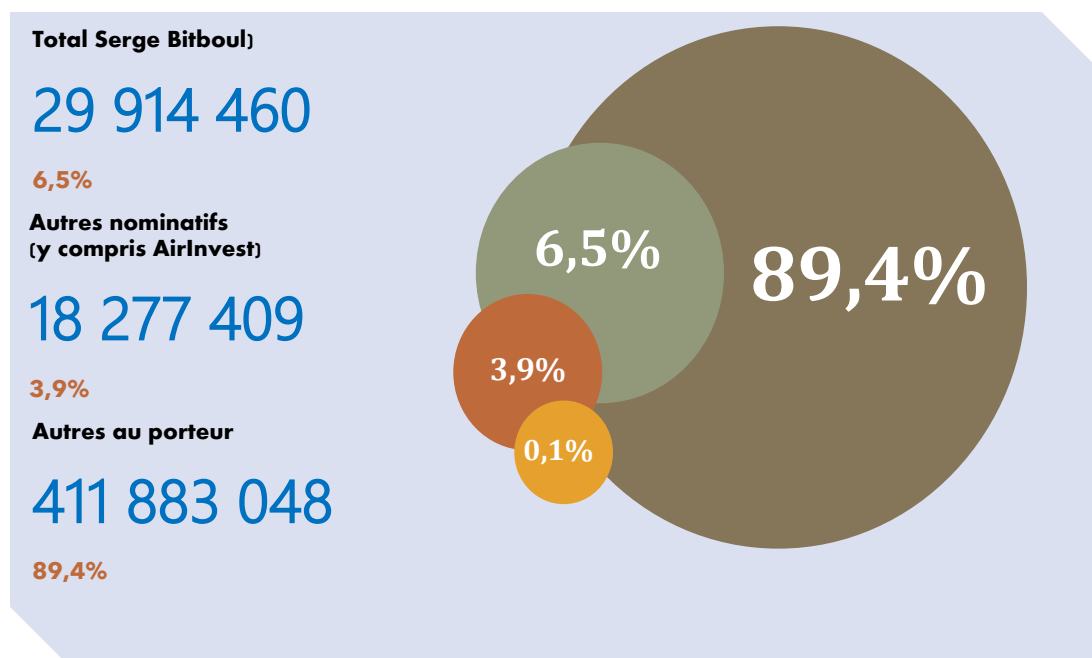
	au 31 mars 2021				au 31 mars 2020			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% de droits de vote
XLP holding	25 092 507	5,4%	50 185 014	9,9%	25 092 507	11,9%	50 185 014	20,2%
Serge Bitboul	4 821 953	1,0%	9 643 906	1,9%	4 821 953	2,3%	9 643 906	3,9%
Total Serge Bitboul	29 914 460	6,5%	59 828 920	11,8%	29 914 460	14,2%	59 828 920	24,0%
Airinvest	17 698 445	3,8%	35 396 890	7,0%	17 698 445	8,4%	26 701 238	10,7%
Autre nominatifs	578 964	0,1%	1 145 145	0,2%	573 839	0,3%	1 140 321	0,5%
Autres au porteur (**)	411 883 048	89,4%	411 883 048	81,0%	161 375 291	76,8%	161 375 291	64,8%
Auto-détention	683 498	0,1%	-	0,0%	683 498	0,3%	-	0,0%
TOTAL	460 758 415	100,0%	508 254 003	100,0%	210 245 533	100,0%	249 045 770	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote: il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.





Informations sur les principaux actionnaires.

Au 31 mars 2021, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants : XLP Holding (5,45%), société détenue par Monsieur Serge Bitboul, Monsieur Serge Bitboul (1,05%) soit une participation consolidée de 6,49 %.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions. Jusqu'en février 2020, la société GECl International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie le 8 mars 2011 par l'Association française des marchés financiers (Charte AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011. Il n'existe plus à ce jour de contrat de liquidité. Il n'y a pas eu d'opérations au cours de l'exercice 2020/2021.

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détention à l'ouverture	N/A	528 462
Achat d'actions	N/A	2 083 502
Vente d'actions	N/A	1 928 466
Détention à la clôture	683 498	683 498
Cours moyen des achats	N/A	0,07 euro
cours moyen des ventes	N/A	0,07 euro
Montant des frais de négociation	N/A	N/S



Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

Actionariat salarié et actions gratuites. Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, la Société certifie qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital. Néant.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées. Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre. Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce).

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant nominal utilisé
1. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles au profit de salariés et mandataires sociaux.	21/09/2018 (18 ^{ème} résolution)	38 mois 21/11/2021	5% du capital social de la société	N/A
2. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommés d'investisseurs.	19/09/2019 (11 ^{ème} résolution)	18 mois 19/03/2021	800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	N/A
3. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	12/11/2020 (15 ^{ème} résolution)	26 mois 12/11/2023	1.000.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	N/A



4. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	12/11/2020	26 mois	1.000.000 euros * (émission d'actions) - ° -	N/A
	(16 ^{ème} résolution)	12/11/2023	10.000.000 euros ** (titres de créances)	
5. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	12/11/2020	26 mois	1.000.000 euros * (émission d'actions) - ° -	N/A
	(17 ^{ème} résolution)	12/11/2023	10.000.000 euros ** (titres de créances)	
6. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale.	12/11/2020	26 mois	15% de l'émission initiale 1.000.000 euros * (émission d'actions) - ° -	N/A
	(18 ^{ème} résolution)	12/11/2023	10.000.000 euros ** (titres de créances)	
7. Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	12/11/2020	26 mois	Limitation du montant global cumulé des 15 à 18 ^{ème} résolutions. 1.000.000 euros * (émission d'actions) - ° -	N/A
	(19 ^{ème} résolution)	12/11/2023	10.000.000 euros ** (titres de créances)	
8. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	12/11/2020	18 mois	1.000.000 euros (émission d'actions) - ° -	N/A
	(20 ^{ème} résolution)	12/05/2022	10.000.000 euros (titres de créances)	
9. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles, directement ou sur exercice de bons d'émission attribués gratuitement, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de YA II PN, LTD.	12/11/2020	18 mois	10.000.000 euros (titres de créances)	400 ORNAN ont été tirés et ont fait l'objet de la création de 270 833 332 d'actions nouvelles
	(21 ^{ème} résolution)	12/05/2022		
10. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres.	12/11/2020	26 mois	10% du capital social de la société	N/A
	(22 ^{ème} résolution)	12/11/2023		
11. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles en rémunération d'apports en nature de titres consentis au profit de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	12/11/2020	26 mois	10% du capital social de la société	N/A
	(23 ^{ème} résolution)	12/11/2023		

(*) Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'imputera sur le plafond global des 15 au 18^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2020.

(**) Le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis s'imputera sur le plafond global d'emprunts des 15 au 18^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2020.



3.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action (Source : Euronext)

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
janv-20	0,07	15-janv	0,032	02-janv	0,054	0,047	0,048	190 656 388	10 867 084,59	22
févr-20	0,059	04-févr	0,033	28-févr	0,033	0,048	0,046	29 984 291	1 365 062,67	20
mars-20	0,045	03-mars	0,018	16-mars	0,036	0,032	0,032	90 771 621	2 992 807,79	22
avr-20	0,05	08-avr	0,033	01-avr	0,038	0,041	0,04	76 546 799	3 147 301,65	20
mai-20	0,044	21-mai	0,033	18-mai	0,037	0,037	0,037	32 593 869	1 228 717,43	20
juin-20	0,044	08-juin	0,035	25-juin	0,036	0,038	0,038	34 554 931	1 322 747,09	22
juil-20	0,037	02-juil	0,025	27-juil	0,028	0,033	0,032	25 203 644	793 582,97	23
août-20	0,04	26-août	0,025	06-août	0,032	0,03	0,029	88 938 124	3 017 465,61	21
sept-20	0,037	23-sept	0,024	22-sept	0,028	0,03	0,029	88 937 059	2 686 109,77	22
oct-20	0,028	13-oct	0,02	27-oct	0,023	0,026	0,026	44 402 673	1 126 827,12	22
nov-20	0,025	12-nov	0,018	26-nov	0,019	0,022	0,021	125 599 088	2 575 621,08	21
déc-20	0,033	28-déc	0,013	14-déc	0,025	0,019	0,019	124 198 625	2 814 045,18	22
janv-21	0,031	29-janv	0,021	26-janv	0,024	0,024	0,023	403 688 469	10 155 876,01	20
févr-21	0,067	25-févr	0,024	01-févr	0,055	0,035	0,036	1 615 040 43	69 459 218,60	20
mars-21	0,053	03-mars	0,035	31-mars	0,037	0,043	0,042	686 803 516	30 447 775,16	23
avr-21	0,045	08-avr	0,035	27-avr	0,037	0,037	0,037	159 986 950	6 162 941,97	20
mai-21	0,038	03-mai	0,013	18-mai	0,023	0,029	0,029	150 251 174	4 297 479,50	2



Évolution du cours et de l'activité



Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :
 ISIN : FR0000079634 (mnémonique : ALGEC)

GECI International a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 9 mars 2001. Elle est aujourd'hui cotée sur Euronext Growth (depuis le 29 mars 2021).



Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la Société).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2020/2021, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 21 juillet 2021.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence » : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites du 17 novembre 2016.

Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique. Les informations prévues par l'article L. 225- 100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 3 de ce rapport financier.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.

(1) Les règles de gestion et de comptabilité Groupe.

La direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières. Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés. Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

(2) Les facturations inter-sociétés.

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Services ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.



(3) La gestion de la trésorerie.

La trésorerie du Groupe en France est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

La revue des risques. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le chapitre 5 sur les Risques et le Contrôle Interne, sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

Diligences ayant permis l'élaboration du rapport. La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives. Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

Règlement intérieur. Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011. Il est disponible sur le site de la Société.



Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres: énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Un nouveau texte est en cours d'examen et d'adoption par le Conseil.

Missions. Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017. En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

4.2. Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Durant cet exercice, le Conseil d'Administration de la Société était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Madame Muriel TOUATY, administrateur
- Madame Nathalie LEBARGY, administrateur, nommée le 29 octobre 2020 et qui a démissionné de ses fonctions le 15 mars 2021

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECE International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECE (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2020/2021, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du Groupe GECE International, ledit groupe étant composé des sociétés GECE International,



ALTONA International, Groupe EOLEN, EOLEN Finance, ALLIANCE SERVICES Plus, AMUNDIS, RISKALIS CONSULTING, GECl Cyber Solutions, GECl Intec (le Groupe).

- Directeur de GECl Ltd (Royaume-Uni),

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternès SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur.

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe International du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant.

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2024.

Muriel TOUATY : Administrateur depuis le 28 juillet 2017, administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Tel Aviv avec un diplôme de maîtrise en Science Politique, Muriel Touaty est Directrice générale de l'Association Technion France depuis 2002.

Muriel Touaty, à ses débuts, a travaillé dans une start-up israélienne à forte croissance centrée dans les domaines de la communication améliorée et des relations publiques entre la France et Israël. Elle a été également Directrice Marketing et des relations publiques pour l'Europe de Business Layers, une start-up qui a développé le e-provisioning logiciel. C'est cette mission qui l'a ramenée vers la France.



Elle dirige aujourd'hui l'Association Technion France, représentation française de l'Université du Technion, l'Institut Technologique d'Israël, à Haïfa. Sa mission est de faciliter et d'établir des coopérations bilatérales industrielles, universitaires et scientifiques avec le Technion et la France, de promouvoir l'innovation, de recueillir des fonds pour les étudiants du Technion. Membre de la commission scientifique de la FFI, elle a été, en 2009, promue Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

En 12 ans et en sa qualité de Directrice Générale du Technion France, Muriel Touaty a initié et concrétisé des contrats de coopération R&D avec les grands groupes industriels français et le Technion (TOTAL, VEOLIA, MERIEUX, ARKEMA, SCHNEIDER ELECTRIC), ainsi que des partenariats entre des Start up françaises et celles du Technion.

Elle a concrétisé des coopérations académiques avec toutes les grandes Ecoles françaises (Polytechnique) et crée des laboratoires associés (Inserm), en plus d'avoir tissé un réseau important avec le monde, institutionnel, politique et les médias professionnels et nationaux.

Grace à toutes ses actions, le Technion France s'est imposé à Paris et dans toutes les régions françaises ainsi qu'en Europe francophone comme l'Ambassadeur et la plateforme incontournable de l'innovation et l'excellence israélienne.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2021.

Nathalie LEBARGY : Administrateur depuis le 29 octobre 2020 et qui a démissionné le 15 mars 2021, administrateur indépendant.

Nathalie Lebargy a suivi une formation managériale, destinée aux repreneurs d'entreprises, après une formation dans la gestion hôtelière. Après des expériences réussies dans divers postes à responsabilités, dans le secteur de l'hôtellerie traditionnelle, elle est gérante de sociétés dans l'hôtellerie-restauration ;

Son mandat devait venir à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2024.

Clara OTTO : Administrateur depuis le 10 avril 2021, par cooptation en remplacement de Madame Nathalie LEBARGY et cette cooptation a été validée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2021, administrateur indépendant.

Clara Otto, est directrice administrative et financière de la Chaire de Philosophie à l'Hôpital, association académique, universitaire et hospitalière à but non lucratif portée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Ecole Normale Supérieure. Madame Otto est également Partner du cabinet L'Alliance Révision (Luxembourg). Elle a été précédemment fiscaliste internationale, notamment dans le cadre de projets de business développement, au sein de Hoogewerf & Cie (2014-2016) et Ernst & Young (2012-2014), après avoir commencé sa carrière chez Hub Institute.

Clara Otto est titulaire d'un Master II de l'Université Paris Dauphine et est diplômée de l'Université Panthéon Assas, de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et de l'Académie de la Cour Internationale au Pays-Bas.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2024.



La parité Hommes / Femmes.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration. Conformément à cette loi susmentionnée, le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses cinq membres, malgré la démission de Madame Nathalie Lebargy, soit 40%, grâce à la cooptation.

Administrateurs indépendants.

Le Conseil est actuellement composé à 60% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middledent n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans. Le Conseil d'administration souhaite également mettre en place à moyen terme un renouvellement échelonné des mandats de ses membres.

4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités

Convocations - Invitations. Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2020/2021 est de 7 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

Information des Administrateurs

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

Durée – fréquence des Conseils d'administration. Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2020/2021, aux dates suivantes :

- Le 22 mai 2020
- Le 29 juin 2020
- Le 30 juillet 2020
- Le 29 octobre 2020
- Le 12 novembre 2020
- Le 24 novembre 2020
- Le 17 décembre 2020

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 96,42%.



Ordres du jour des Conseils d'administration. Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Présentation de la Stratégie
- Arrêté des comptes 2019-2020 et semestriels 2020-2021
- Examen des conventions règlementées
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,
- Financement par voie d'ORNAN avec Yorkville Advisors
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Constatation d'augmentation de capital
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Nomination du président directeur général
- Proposition de candidature de Madame Lebargy en tant qu'administrateur
- Démission de Madame Nathalie Lebargy
- Liquidation de la filiale ETUD Integral

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Exceptionnellement et tenant compte de la situation liée à la crise sanitaire, l'intégralité des séances de conseils a été organisée en Visioconférence. Le registre de présence n'a donc pas pu être signé durant cette période.

Représentation des administrateurs. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

Visioconférence. Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Présidence des réunions. En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

Procès-verbaux. Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la direction juridique de la Société.



Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la direction juridique Groupe.

Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de leur Président En application de l'article L.225-82-2 II du Code de commerce, la Société propose de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice clos à fin mars 2021. Le montant global des jetons de présence a été fixé à 60 000 euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 octobre 2020 (Résolution n°9).

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2020/2021	2019/2020
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	10 500 €	13 500 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations		
Gérard NICOU		
Jetons de présence	10 500 €	13 500 €
Autres rémunérations		
Muriel TOUATY		
Jetons de présence	9 000 €	13 500 €
Autres rémunérations		
Nathalie LEBARGY		
Jetons de présence	4 500 €	
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	1 500 €	
Autres rémunérations		

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020/2021, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et Comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice. Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2020/2021 d'un total de 37.500 euros de jetons de présence, qui n'ont pas été encore versés. Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.



Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Organisation d'un comité d'audit. Un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur Delage est le seul membre depuis la démission de Madame Lebargy. Une charte du Comité d'Audit a également été approuvée lors de la même séance. Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois cette année : une première fois le 15 décembre 2020 et une deuxième fois le 29 juillet 2020.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

Le Comité de Rémunération, dont la mise en place a été envisagée au cours de l'exercice précédent, a été finalement abandonné par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs. Le Comité Stratégique se réunit une fois par an, à l'occasion, parfois, lors d'une séance du conseil d'administration.

4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration ; Monsieur Gérard Delage assume la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

4.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation Guide d'élaboration des documents de référence n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Serge Bitboul a renoncé à sa rémunération en tant que Président Directeur Général, afin de contribuer à l'effort de restructuration de la Société durant cette période incertaine.



Tableau récapitulatif des rémunérations	Exercice 2020/2021		Exercice 2019/2020	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Serge BITBOUL				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECE International	-	-	238 532	238 532
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantages en nature (GECE International)	X	X	X	X

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison, de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

	Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL		X		X		X		X
Président Directeur Général		X		X		X		X

Monsieur Serge BITBOUL adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECE International (ARRCO et AGIRC).

4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

4.7. Délégations et autres

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 3.1 du rapport financier.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration



Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne

La présente section prend en compte les dispositions du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 entrées en vigueur en Europe depuis le 21 juillet 2019, notamment les règles relatives aux facteurs de risques se trouvant à l'article 16 du Règlement Prospectus, ainsi que dans les orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers sur les facteurs de risque dans le cadre de la réglementation Prospectus publiée le 1 octobre 2019 (les "Orientations ESMA").

Dans le cadre de la préparation du présent document d'information, la société a procédé à une revue des principaux risques importants qui leur sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou les perspectives de la Société et considère qu'à la date de l'arrêté des comptes, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

A la date de publication du présent document, dans un contexte toujours impacté par la crise sanitaire, le Groupe poursuit sa stratégie de retour à l'équilibre. Tout d'abord, le Groupe a fait évoluer ses process et axer sa stratégie de développement sur le tout DIGITAL et la réduction des coûts à minima. Le Groupe s'est désengagé du domaine de la mobilité urbaine, très affecté par la pandémie, et s'est résolu à liquider sa filiale ETUD Integral en décembre 2020. Ce désengagement a eu pour effet, d'assainir la situation économique du Groupe, cette filiale consommait beaucoup de trésorerie, accumulant les pertes.

Le Groupe reste très ambitieux, et concentre tous ses efforts sur des domaines d'expertises très porteurs (Digital). Son équipe opérationnelle est tournée vers cet objectif de profitabilité, (i) en consolidant son chiffre d'affaires, (ii) en multipliant les référencements nécessaires à l'accès à de nouveaux appels d'offres, et (iii) en développant son réseau de recrutement à l'international.

Le Groupe a entamé sa démarche de certification ISO 27001, qui devrait trouver une issue favorable à la fin de l'exercice 2021/2022.

Le financement signé avec l'investisseur Yorkville Advisors a permis de doter le Groupe de moyens financiers suffisants afin de poursuivre sereinement ses activités.

Toutefois, comme indiqué dans « les Risques liés à la conjoncture » présentés ci-dessous, des replis marqués ou prolongés dans les principaux marchés du Groupe causés par l'épidémie de Covid-19 pourrait peser sur les ventes du Groupe, son résultat consolidé et ses perspectives.

Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs. Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque, le cas échéant.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :



- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques financiers <ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidité/trésorerie - Risque sur le cours de l'action - Risque de crédit - Risques liés à d'éventuels engagements hors-bilan - Risque de taux 	Elevé Elevé Moyen Moyen Moyen
Risques liés à l'activité et à l'organisation <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au marché et à la concurrence - Risques liés à la conjoncture - Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients - Risques de bonne fin sur les opérations au forfait - Risques en cas de croissance externe - Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clefs 	Elevé Elevé Moyen Moyen Moyen Moyen
Risques juridiques ou réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux litiges 	Moyen

5.1. Risques financiers

Risque de liquidité/trésorerie

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2021, s'établissent à 10,8 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,14 million d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par les sociétés EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en cours de remboursement (1,14 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2021)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (un crédit-vendeur de 0,7 million d'euros et un « Put » ou option de rachat à hauteur de 2,7 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 1,9 million d'euros
- des émissions d'ORNAN enregistrées pour 0,75 million d'euros.



	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	477	1 347	1 823
Emprunt bancaires	1 138	0	1 138
ORNAN	711	39	750
Comptes courants actionnaires	609	0	609
Avances perçues du Factor	1 911	0	1 911
Découvert bancaires	1 035	0	1 035
Autres dettes Financières	77	3 450	3 527
Total Dettes Financières	5 957	4 836	10 793
Provisions	579	258	837
Impôts différés Passif		157	157
Fournisseurs	2 123		2 123
Dettes Sociales	4 181		4 181
Dettes Fiscales	3 018		3 018
Produits Constatés d'Avances	21		21
Autres	958		958
Total Autres Dettes	10 879	416	11 295
Total Dettes	16 837	5 251	22 088
Disponibilités	(1 198)	0	(1 198)
Endettement net	15 639	5 251	20 891

Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

Quant aux provisions, elles concernent notamment les provisions retraites, des provisions pour risques liés aux litiges essentiellement commerciaux et prud'homaux.

En K€	Mars.20	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.21
Provisions retraites et assimilées	872	(696)	26			(75)		127
Provision pour risques et litiges	395		20	(284)				132
Provisions non courantes	1 267	(696)	46	(284)		(75)		258
Litiges prud'hommaux	385	(45)	675	(454)				562
Autres Litiges		(97)	114					17
Provisions courantes	385	(142)	789	(454)				579
Total des Provisions	1 652	(838)	835	(737)		(75)		837

L'opération financière (ORNAN) de septembre 2020, a permis à la Société de faire face à ses obligations financières durant l'exercice. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de report et de moratoires pour une grande partie. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants.

La restructuration de coûts mise en place depuis le mois de septembre 2019 a permis d'alléger les frais généraux, et donner plus d'agilité au Groupe. La pandémie a par ailleurs impacté la situation financière de la Société, et dans ce contexte, elle a pu mettre en place les différentes mesures proposées par l'exécutif français. Et pour renforcer de manière durable le fonds de



roulement de la Société, elle a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement obligataire pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros bruts. A la date d'arrêtés des comptes, le Groupe a effectué 3 tirages d'un total de 400 ORNAN, pour un montant global brut de 4 millions d'euros. Enfin, un financement par émission d'Obligations Convertibles (OC) a également été émis fin juin 2021, avec un système d'équitization des OC à travers une fiducie. Le montant espéré est de 3 millions d'euros bruts (2,6 millions d'euros nets).

Le degré de criticité de ce risque est estimé élevé sur le court et moyen termes.

Risque sur le cours de l'action.

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSAR A consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou sur le cours des BSAR A, GECI International ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSAR A des ventes sur le marché d'actions ou de BSAR A.

La cession des Actions Nouvelles par le porteur des ORNAN ou des BSAR YA est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de cette cession. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la société, il est probable que la conversion des ORNAN en actions nouvelles soit privilégiée, ce qui entraînerait une dilution importante des actionnaires historiques. Par ailleurs YA Global Lp n'a pas vocation à garder les actions nouvelles issues de la conversion, celles-ci étant destinées à être cédées sur le marché à brève échéance, ce qui aurait pour effet de peser sur le cours de bourse.

Le deux financements en cours (ORNAN) et (Fiducie), vont continuer à peser sur le cours de l'action à cause de l'effet dilutif d'un nombre important d'émission d'actions nouvelles. Néanmoins, le Groupe, sans support de son partenaire financier, n'a pas d'autres choix que le recours à ces financements pour assurer sa pérennité.

Le degré de criticité de ce risque est élevé sur le court, et moyen termes.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Néanmoins, la pandémie a permis de mettre en exergue la vulnérabilité de toutes les sociétés, quel que soit sa taille. Dans le domaine de l'industrie, l'automobile et l'aéronautique, les effets ont été rudes. Les sociétés dans ces secteurs ont reporté la majorité ou la totalité de leurs projets quand ils ne l'ont pas tout simplement arrêtés. Les sociétés dans le Digital ont, au contraire, vu leur marché prendre un tournant inattendu, avec des perspectives de croissance assez conséquentes. La digitalisation accélérée des sociétés en est le moteur.



Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances pouvant présenter des pertes attendues font l'objet de provisions sans attendre le dépassement de délai de règlement. C'est ainsi que les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan. La Société estime qu'elle est moyennement exposée sur ce risque sur le court et moyen termes.

Risques liés au remboursement des ORNAN et aux BSAR YA attachés aux ORNANE du précédent contrat.

Les évènements constitutifs de défaut, qui peut obliger la Société à rembourser les ORNAN non converties en principal et intérêts, sont :

- défaut de paiement par la Société du principal dû au titre des ORNAN à sa date d'exigibilité;
- non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle a pris au titre des ORNAN;
- défaut de paiement par la Société du prix d'acquisition des ORNAN et des BSAR YA rattachés aux ORNANE qu'elle est tenue d'acquérir en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre des Actions Nouvelles sur Conversion ou des Actions Nouvelles sur Exercice;
- retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de la Société ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de la Société inférieure à 5 jours de bourse);
- inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par la Société;
- défaut de paiement supérieur à 1 million d'euros, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de la Société ou non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entraînerait leur exigibilité anticipée;
- suspension ou arrêt volontaire par la Société de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de la Société;
- condamnation au paiement par la Société d'une somme supérieure à 150.000 euros, non susceptible d'appel ;
- annonce publique d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
- non-respect par la Société, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions Internationales.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques. L'exposition de la Société à ce risque est donc moyenne sur le court et moyen termes.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International.



En k€	Mars.21			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		500
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	273	273	-	340
Engagements hors bilan	17 973	17 973	0	18 040

(1) La société GECL International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECL Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le 27 avril 2021, le tribunal judiciaire de Metz a statué sur le litige et a débouté la Société de sa demande de remboursement des 4 millions d'euros réglées en 2014, et a retenu que la Société est garante de deux des trois aides apportées à la société SKY AIRCRAFT, pour un montant de 11,1 millions d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois être condamnée à cette dette de garantie. Il est rappelé que le protocole d'accord signé en 2014 entre GECL International et la Région Lorraine encadre l'exercice de toute garantie au remboursement ou à l'imputation des 4 millions d'euros et que les conditions de règlement de toute dette de garantie ne sont pas réunies à ce jour. Il est également précisé qu'en vertu de ce protocole, le remboursement de toute dette éventuelle est subordonné et limité à 10% du résultat net annuel de la société sur l'exercice de la date du jugement définitif. A ce jour, la Société examine toutes les voies de recours utiles, en lien avec le protocole d'accord signé en 2014.

(2) La société GECL International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 9 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2021. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,27 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.



Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts à hauteur de 0,3 million d'euros cette année et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.

En k€	Mars.21			Mars.20
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	Total
Dettes Loyers	1 823	477	1 347	3 319
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 138	1 138		1 465
Autres dettes financières	77	76	1	450
Crédit Vendeur ⁽⁴⁾	700		700	700
"Put" ⁽⁵⁾	2 750		2 750	2 750
ORNAN ⁽³⁾	750	712	38	1 081
Comptes courants actionnaires ⁽⁶⁾	609	609		
Factor ⁽²⁾	1 911	1 911		3 028
Découverts et autres	1 035	1 035		1 023
Dettes financières	10 793	5 957	4 836	13 816
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 957</i>	<i>5 957</i>		<i>6 999</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 836</i>		<i>4 836</i>	<i>6 817</i>
Disponibilités et assimilés	(1 198)	(1 198)		(1 172)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	9 596	4 760	4 836	12 644

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,27 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.
- L'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,86 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2021. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

(3) La Société a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement par voie d'ORNAN, une enveloppe globale de 10 millions d'euros. La Société a émis, en novembre 2020 et février 2021, des ORNAN pour une valeur nominale de 3,5 millions d'euros. A fin mars 2021, il restait 75 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 0,75 million d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.



(4) et (5) A fin mars 2021, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(6) Les comptes courants d'actionnaires concernent XLP Holding pour sa totalité. Cette société est contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

En conclusion, la Société estime être peu exposée au risque de taux, à court, moyen ou à long terme.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECl Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et GAT (Israël) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECl Ltd) ;
- le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et l'Afrique du Sud)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 15,9 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2020 à mars 2021), soit 2,4 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2020 et fin mars 2021 (impact de -27,66 % sur le taux moyen et -15,44 % sur le taux de clôture).

Le chiffre d'affaires de la filiale GECl Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 0,7 million de livres pour l'exercice fiscal (avril 2020 à mars 2021), soit 0,8 million d'euros. La variation des taux a été peu significative entre la fin mars 2020 et fin mars 2021 (impact -1.8 % sur le taux moyen et +4 % sur le taux de clôture).

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2020/2021	Taux moyen 2019/2020
Royaume Uni - GBP	1,17359	1,12812	1,12183	1,14299
Inde - INR	0,01165	0,01206	0,01152	0,01705
Brésil - BRL	0,14835	0,17544	0,15644	0,21626
Israël - ILS	0,255245	0,256290	0,25279	0,25599

Le Groupe estime que le degré de criticité est moyen sur le court, moyen et le long termes.



5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société

Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Conseil en Technologie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Brésil, Angleterre, Israël, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, la crise sanitaire a, par ailleurs, accéléré la réduction des acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se focalise sur le tout DIGITAL, un domaine d'expertise où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Le Groupe entend profiter de ce rebond économique, pour conforter ses positions et d'ouvrir de nouveaux marchés.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « élevé » à moyen et long termes.

Risques liés à la conjoncture

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe est exposé au ralentissement de la croissance des marchés sur lesquels il est présent. Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activité et l'intensité des investissements de R&D, notamment dans le secteur de l'industrie, ont une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe. Le Groupe veille à réduire sa dépendance vis-à-vis d'un client spécifique, ainsi que de suivre la situation financière de ses clients. Pour faire face à la rationalisation des politiques d'achats dans certains grands groupes industriels, le Groupe capitalise sur son positionnement de spécialiste, sa capacité à répondre à des projets et sa maîtrise des technologies.

Le Groupe n'a pas hésité à se désengager sur des domaines qui menaçaient fortement sa pérennité (domaine de l'automobile).

La Société estime que ce risque est assez élevé sur le court et moyen termes.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-



faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte de la marque EOLEN. Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Le tableau ci-dessous indique le poids des clients sur chaque UGT :

	Transformation Digitale		Conseil en Technologie		
	France	Brésil	France	Afrique du Sud	Israël
TOP 3	49%	94%	85%	100%	100%
TOP 5	62%	97%	100%	100%	100%
TOP 10	78%	100%	100%	100%	100%

Le Groupe multiplie également ses référencements pour conforter son chiffre d'affaires auprès de grands donneurs d'ordre et lui assurer une stabilité/croissance de ses activités. L'avantage qui est également un inconvénient, est le fait qu'un prestataire (ou sous-traitant) reste une variable d'ajustement pour les prescripteurs. Quand le marché est florissant le recours aux sous-traitants est massif, et vice-versa. Le Groupe mise sur son savoir-faire et ses référencements, pour atténuer cet effet, et s'inscrire dans la durée dans les projets des prescripteurs.

Ce risque est considéré comme « moyen » par la Société à moyen et long termes.

Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une replanification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. Par ailleurs, les activités portées par le Groupe EOLEN sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivis dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.



Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe compte s'appuyer sur cette équipe réduite afin de respecter le plan de réduction de coûts. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques associés au développement International

GECI International intervient sur la scène Internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'International est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe, notamment concernant l'Israël et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du Groupe EOLEN, le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis plus de 10 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement International, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations Internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa



situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du Groupe EOLEN, les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités à court, moyen et à long termes.

Risques liés à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur. Le degré de criticité est considéré comme faible à court terme, mais peut évoluer sur le long terme.

5.3. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont les plus significatifs.



a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :**

Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société Sky Aircraft une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la Région Lorraine. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion. Enfin le 30 janvier 2012, la société Sky Aircraft a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet afin de permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société Sky Aircraft s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société Sky Aircraft. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans ce protocole d'accord homologué le 3 mars 2014, il en résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International sur l'exercice de la date du jugement définitif.

Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

Le jugement de ce contentieux a été rendu par la Chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Metz le 27 avril 2021. Cette décision de première instance a débouté la société GECI International de sa demande de remboursement des 4 millions d'euros qu'elle a réglés au profit de la Région Lorraine. Elle a également retenu que la société était garante de deux des trois aides apportées à la société Sky Aircraft pour un montant de 11,1 millions d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois condamner GECI International à cette dette de garantie. Il est rappelé que le protocole de conciliation, signé en février 2014 entre GECI International et la Région Lorraine, qui pour mémoire a été



homologué devant les tribunaux de commerce de Paris et Nanterre, encadre l'exercice de toute garantie au remboursement ou à l'imputation des 4 millions d'euros et que les conditions de règlement de toute dette éventuelle est subordonné et limité à 10% du résultat net annuel de la société par exercice à compter de la date de la dernière décision de justice, dès lors qu'elle sera devenue définitive.

La société GECl International, qui continue à contester la remboursabilité des avances des aides publiques consenties, a décidé de faire appel de ce jugement.

La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés et sur la nature de la dette litigieuse, qui est subordonnée, de provisionner le risque au titre de ces avances remboursables, uniquement dans les annexes.

La procédure introduite par des actionnaires de GECl AVIATION :

La Société GECl International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020 et avec le soutien de nouveaux avocats, et d'une nouvelle argumentation qui a été ignorée en première instance, croit en la réformation intégrale, ou au moins partielle des condamnations provisoires, qui ont bien été exécutées.

Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, de l'état d'avancement de la procédure, et du paiement provisoire déjà intervenu, le Groupe a estimé qu'aucune provision complémentaire n'est à constituer.

b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN :

Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et l'audience a eu lieu fin septembre 2020 et le délibéré obtenu fin novembre 2020. Si le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement a été confirmé, le cédant des sociétés EOLEN a été débouté de sa demande de garantie d'emploi et de rappel d'ancienneté, la société ALTONA International étant condamnée à 2 000 euros (non fourniture de documents et Article 700).

Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECl International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :

De l'acquisition du Groupe EOLEN sont nés des litiges avec le cédant la société ANTHEA et l'ancien mandataire social Monsieur Leblanc. Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA (actionnaire de la Société Groupe EOLEN à hauteur de 20%) et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme



de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN a également sollicité l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert, dont la mission a été étendue par une ordonnance du 3 mars 2020, a été produit en décembre 2020. Certaines des conclusions de ce rapport sont contestées par la société. Le calendrier de procédure prévoit dorénavant le prononcé de l'ordonnance de clôture le 26 octobre 2021 et une audience de plaidoiries le 29 novembre 2021.

Le volet pénal de l'affaire : plusieurs citations directes concernant principalement la société ANTHEA et son dirigeant, ainsi que la société GECI International et la société ALTONA International, formées devant une juridiction pénale, sont désormais suivies dans une même procédure (Chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris). Ces litiges s'inscrivent dans le contexte de l'acquisition du Groupe EOLEN. Une audience est prévue pour février 2022 et doit permettre d'entendre les parties. Compte tenu du contexte, la société GECI International, qui conteste fermement les accusations portées, a choisi de ne rien provisionner.

c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

Le litige opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : En novembre 2016, les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014. La procédure est toujours en cours et le calendrier requiert les conclusions en défense à fin novembre 2021, celles des sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN en février 2022 en vue d'une audience de mise en état le 28 février 2022.

Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné, en novembre 2015, la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le délibéré a été prorogé en septembre 2020.

La Société a été condamnée en appel à 0,375 million d'euros, ce dont elle s'est acquittée. Un pourvoi en cassation a été diligenté par la partie adverse sur l'assiette de calcul des indemnités de rupture.



Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière a formé des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions d'euros.

Ce dossier, après plusieurs reports, a pu être plaidé le 16 avril 2021 et le jugement est intervenu le 7 juin 2021 : la Société a été déboutée de ses demandes et condamnée au remboursement du découvert antérieur.

La somme sollicitée par la Banque figurait bien au passif de la société et la Société se rapproche de l'établissement bancaire pour convenir des modalités de règlement.

d) Les litiges propres à la société GECI International :

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros. La Société a interjeté appel de la décision et a dû exécuter les termes de la décision en raison de l'exécution provisoire. La procédure d'appel est actuellement en cours : la date de plaidoirie est intervenue fin mai 2021 et le délibéré est prévu pour fin septembre 2021.

e) Les litiges en droit social :

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours d'instruction à divers niveaux d'avancement. L'objet de ces litiges est de manière générale la contestation par l'ex-salarié(e) du licenciement (motif ou gravité des fautes).

Pour les sociétés du Groupe EOLEN, quatre dossiers sont en appel pour la période de septembre 2021 à février 2022 et totalisent 0,12 million d'euros de provisions.

Un autre dossier sera jugé fin 2021 et trois nouveaux dossiers seront instruits en Bureau de Conciliation et d'Orientation en septembre 2021. Ces quatre dossiers, sans que les pièces à l'appui des demandes adverses soient toutes connues à ce jour, ont entraîné des provisions à ce stade de 0,04 million d'euros.

Enfin, concernant la société GECI International, un dossier est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. Un nouveau dossier présenté en Bureau de Conciliation et d'Orientation en juin 2021 nécessite une collecte de pièces pour novembre 2021. Ces deux dossiers totalisent une provision de 0,175 million d'euros.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.



5.4. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECl International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

GECl International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2021, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant était identique.

5.5. Le Contrôle Interne

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.



Le système de contrôle interne repose :

(i) d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du Groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion.

La Direction Générale du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques ont été mises en place au cours des précédents exercices, et notamment concernant l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise.

La Direction des Ressources Humaines est responsable des missions d'administration des ressources humaines, d'expertise (juridique social) et est également responsable du développement humain et du dialogue social de l'entreprise.

(ii) d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Systemes locaux
administrés en
fonction des
règles Groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
- ❖ Outil de recrutement – des « job boards » et réseaux sociaux permettent la recherche de candidats sur chaque filiale et un contrôle de l'ensemble des recherches qui sont communiquées
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie et données sociales

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	<p>Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 200 000 euros, s'il s'agit d'un client habituel, seule la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 200 000 euros, ils sont signés par la Direction Générale.</p> <p>Si les contrats, quel que soit leur montant, concernent un nouveau client et/ou comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support.</p>



Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au hiring form (formulaire d'embauche), un requirement form (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements de personnel productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Ressources Humaines est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature de la Direction Ressources Humaines et du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 5 000 euros, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités, tout en s'assurant de la cohérence du planning général et de la continuité de l'activité.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs administratifs pour les montants unitaires supérieurs à 500 Euros.
Reporting	Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité : <ul style="list-style-type: none"> • Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business (Pipe commercial, plans d'action de développement du business, contrats signés), des résultats financiers et des données RH • Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. • Un Reporting RH mensuel pour l'effectif
Trésorerie Centralisée	Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité. Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.
Signature bancaire et paiements	Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard : <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs).



	<p>- au suivi des commandes (non-paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus).</p> <p>- à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société.</p> <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles sur la base de la revue des packages, rôles et responsabilités et résultats.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles ainsi que des règles de détermination des bonus. La Direction Ressources Humaines s'assure du bon respect des process et de leur révision, si nécessaire, pour répondre aux évolutions légales et organisationnelles.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.



Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International

6.1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés	
En k€	Notes	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Chiffre d'affaires	Note 1	16 686	25 536
Autres Produits courants		0,0	4
Coûts directs	Note 2	(12 724)	(20 248)
Marge sur coûts directs		3 962	5 291
<i>% du chiffre d'affaires</i>		23,7%	20,7%
Coûts généraux et administratifs	Note 3	(5 536)	(8 171)
Résultat opérationnel Courant		(1 575)	(2 880)
Autres Produits et Charges Opérationnels	Note 4	2 739	(3 000)
Résultat opérationnel Net		1 164	(5 880)
Coût de l'endettement financier net	Note 5	(143)	(537)
Autres charges et produits financiers	Note 5	(14)	(82)
Résultat courant avant impôt		1 008	(6 499)
Impôts sur les bénéfices	Note 15 - 16	451	(394)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		1 459	(6 893)
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		(1 118)	
Résultat net		341	(6 893)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		742	(6 449)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(401)	(444)
(en euros par action)		Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		291 471 893	190 676 743
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		425 934 825	261 672 329
Résultat net de base par action		0,001	(0,036)
Résultat net dilué par action		0,001	(0,026)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		0,005	(0,036)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		0,003	(0,026)

Toutes les notes sont indiquées dans la section 6.6.



Au 31 mars 2021, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs retenus s'élève à 134 453 080 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées suite à la conversion d'ORNAN entre le 1er avril 2021 et le 21 juillet 2021 : 41 666 666 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion d'ORNAN sur le 3^{ème} tirage (50 ORNAN, sur la base d'un cours de conversion à 0,01 euro) : 50 000 000 actions.
- Nombre d'actions créées suite à l'exercice des BSAR A entre le 1er avril et le 21 juillet 2021 : 11 729 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 550 166 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 137 542 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 56 980 328 BSAR YA restants, liés aux émissions d'ORNAN précédentes, soit 23 646 995 actions. L'exercice de ces instruments dilutifs (bons de souscription d'actions) reste très improbable, car leur prix d'exercice est nettement supérieur au cours de bourse actuel de l'action.

Etat du résultat global	Comptes consolidés			
	en k€	Notes	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Résultat de l'exercice			341	(6 893)
<i>Écarts actuariels</i>			69	(81)
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			(114)	(252)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			(17)	20
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(62)	(312)
Résultat global total			279	(7 205)
Attribuable aux propriétaires de la société mère			688	(6 703)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(409)	(503)



6.2. Etat de la situation financière

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés	
En k€	Notes	Avril.20-Mars.21	Avril.19-Mars.20
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 6	7 010	7 479
Immobilisations corporelles	Note 6	2 287	3 691
Actifs financiers non courants	Note 6	386	574
Impôts différés	Note 17	707	550
Autres actifs non courants			
Total Actifs non-courants		10 390	12 294
Actifs sur contrats en cours	Note 9		
Clients et autres débiteurs	Note 10	4 081	6 521
Actif d'impôt exigible	Note 11	1 748	2 309
Autres actifs courants	Note 11	2 168	2 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	1 198	1 172
Total Actifs courants		9 194	12 662
Actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total Actif		19 584	24 956
PASSIF			
Capital		461	2 102
Primes et réserves		(2 247)	(565)
Primes liées au capital		69 179	66 622
Réserves consolidées part du groupe		(71 978)	(67 796)
Réserve de conversion		552	608
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)		742	(6 449)
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 045)	(4 912)
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 459)	(1 054)
Total des capitaux propres		(2 504)	(5 966)
Emprunts et dettes financières	Note 7	4 435	6 817
Provisions non courantes	Note 8	258	1 267
Impôts différés	Note 17	157	275
Total Passifs non courants		4 850	8 359
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 7	6 358	6 999
Provisions courantes	Note 8	579	385
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	2 123	4 787
Passif d'impôt exigible	Note 14	390	669
Autres passifs courants	Note 14	7 787	9 723
Total Passifs courants		17 238	22 563
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total des passifs		22 088	30 922
Total Passif		19 584	24 956



6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.20-Mars.21 (12 mois)	Avril.19-Mars.20 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	341	(6 894)
+ Amortissements et provisions	1 146	(2 263)
+ Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(7 201)	38
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	(1 114)	(457)
<i>Augmentation de capital par conversion Ornané</i>	3 585	2 213
<i>Conversion des Ornanés</i>	(3 880)	(2 670)
<i>Autres</i>	(819)	
- Intérêts payés	143	544
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(599)	(342)
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	(7 284)	(9 373)
Impôts versés	(17)	3 546
Variation de stocks		136
Variation des créances exploitation	966	4 097
Variation des dettes exploitation	4 867	1 099
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	5 834	5 333
FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE - (A)	(1 467)	(494)
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(165)	(115)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorp. / corp.	(165)	(115)
Encaissements sur cession d'immobilisations incorp. / corp.		
Developpement Autofinancé		
Investissements d'exploitations nets	(165)	(115)
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée		
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	(0)	
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	59	6
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Trésorerie des activités destinées à être cédées		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	120	(10)
Investissements financiers nets	179	(4)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	14	(119)
Encaissement net sur augmentation de capital	3	1
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Dividendes versés dans les filiales aux minoritaires		-
Augmentation et diminution des actions propres		40
Apports en compte courant		200
Variation nette des emprunts	2 710	(1 796)
<i>Encaissement d'emprunt</i>	3 500	
<i>Contrat de location longue durée et Crédit baux</i>	(467)	
<i>Remboursement d'emprunt</i>	(323)	(1 136)
<i>Conversion des Ornanés</i>		(660)
Intérêts payés	(105)	(530)
<i>Dont intérêt net relatif au contrat de location</i>	(14)	
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	2 609	(2 084)
Variation des cours des devises	(25)	(55)
Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	1 131	(2 753)
Trésorerie d'ouverture	(2 879)	(126)
Variation de trésorerie	1 131	(2 753)
Trésorerie de clôture	(1 749)	(2 879)
<i>dont disponibilités et quasi disponibilités</i>	1 198	1 172
dont avances perçues de la société d'affacturage	(1 911)	(3 028)
dont autres (découverts...)	(1 035)	(1 023)



La conversion des ORNAN a été isolée dans la rubrique « Autres éléments sans incidence de trésorerie » car elle ne génère pas de flux.

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à - 1,5 million d'euros. L'impact de la sortie de périmètre d'ETUD Integral a fortement pesé sur les flux nets générés par l'activité.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ressort à + 0,01 million d'euros qui est impacté également par la sortie de périmètre d'ETUD Integral.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à + 2,7 millions d'euros. Durant l'exercice, la Société a reçu 3,5 millions d'euros dans le cadre du financement obligataire avec le fond américain Yorkville Advisors. Elle s'est désendettée à hauteur de 0,3 million d'euros et le paiement des dettes relatives aux contrats de location (0,4 million d'euros).

En k€	Mars.20		Mars.21				Clôture
	Ouverture	Reclassement	Flux de Trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change	Variation "non cash"	
Dettes Loyers	3 319		(467)	(1 028)			1 823
Dettes Bancaires	1 465		(323)			(4)	1 138
Autres dettes financières	450	(400)			(25)	52	77
Compte courant actionnaire	0	400				209	609
Crédit Vendeur	700						700
"Put"	2 750						2 750
ORNAN	1 081		3 500			(3 831)	750
Factor	3 028		(1 117)				1 911
Découverts et autres	1 023					12	1 035
Dettes financières	13 816	0	1 593	(1 028)	(25)	(3 563)	10 793
Disponibilités et assimilés	(1 172)		(26)				(1 198)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 644	0	1 568	(1 028)	(25)	(3 563)	9 596



6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres		Comptes Consolidés						
en K€	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 1er avril 2020	2 102	66 622		1 251	(74 888)	(4 912)	(1 054)	(5 966)
Résultat net de la période					742	742	(401)	341
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0			(88)	34	(54)	(8)	(62)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					46	46	23	69
Effet d'impôt					(11)	(11)	(6)	(17)
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	0			(88)	0	(88)	(26)	(114)
Résultat global de la période	0			(88)	776	688	(409)	279
Augmentation de capital	578	2 556	-			3 134		3 134
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres								
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations	(2 219)	(1)	(28)	(611)	2 904	45	4	49
Total des transactions avec les actionnaires	(1 642)	2 556	(28)	(611)	2 904	3 179	4	3 183
Capitaux propres au 31 mars 2021	461	69 178	(28)	552	(71 208)	(1 045)	(1 459)	(2 504)

Au 31 mars 2021, le capital social est composé de 460 758 415 actions d'un nominal de 0,001 euro.

Il a été augmenté du fait de la conversion de 354 ORNAN sur l'exercice (dont 79 pour le tirage de février 2019, et 275 concernant les 2 tirages de la nouvelle enveloppe signée en septembre 2020), et l'exercice de 12 884 BSAR A. Il a été tenu compte également de 1,5 million d'actions d'indemnisation. L'ensemble représente une émission de 250,5 millions d'actions sur l'exercice.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	210 245 533	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	250 512 882	0,001
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	460 758 415	0,001



6.5. Informations sectorielles

6.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est définie ainsi :

Le Groupe GECI International a organisé son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale.

Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble l'ensemble des activités d'« Ingénierie », et de Conseils dans le domaine de l'industrie.

La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il regroupe notamment les activités telles que : l'« Informatique et Télécoms », la « Banque et Finance », les expertises « HPC » (High Performance Computing) et la « Cybersécurité ».

GECI International constitue la Holding.

Etat du résultat global								
En K€	Avril.20-Mars.21				Avril.19-Mars.20			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
Chiffre d'affaires	15 172	1 513		16 686	20 619	4 917		25 536
Autres Produits Courants	0			0	4			4
Coûts directs	(11 694)	(1 029)	(1)	(12 724)	(15 490)	(4 925)	166	(20 248)
Marge sur coûts directs	3 478	484	(1)	3 962	5 133	(8)	166	5 291
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>22,9%</i>	<i>32,0%</i>		<i>23,7%</i>	<i>24,9%</i>	<i>-0,2%</i>		<i>20,7%</i>
Coûts généraux et administratifs	(4 357)	(438)	(741)	(5 536)	(4 288)	(1 385)	(2 498)	(8 171)
Résultat opérationnel Courant	(879)	47	(742)	(1 575)	845	(1 393)	(2 332)	(2 880)
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>-5,8%</i>	<i>3,1%</i>		<i>-9,4%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-28,3%</i>		<i>-11,3%</i>
Autres Produits et Charges Opérationnels	(399)	(73)	3 212	2 739	(1 082)	(256)	(1 663)	(3 000)
Résultat opérationnel Net	(1 278)	(27)	2 469	1 164	(236)	(1 649)	(3 995)	(5 880)
Coût de l'endettement financier net	(131)	(6)	(6)	(143)	(166)	(10)	(361)	(537)
Autres charges et produits financiers	(90)	(32)	108	(14)	(6)	(12)	(64)	(82)
Résultat courant avant impôt	(1 500)	(64)	2 572	1 008	(408)	(1 671)	(4 420)	(6 499)
Impôts sur les bénéfices	430	20	1	451	47	(673)	231	(394)
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	(1 070)	(45)	2 573	1 459	(361)	(2 344)	(4 189)	(6 894)
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		(1 118)		(1 118)				
Résultat net	(1 070)	(1 163)	2 573	341	(361)	(2 344)	(4 189)	(6 894)



6.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.20-Mars.21			Avril.19-Mars.20			
	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding
Actifs sectoriels	13 842	5 742	19 584	Actifs sectoriels	16 443	8 513	24 956
Total Actif	13 842	5 742	19 584	Total Actif	16 443	8 513	24 956
En K€	Avril.20-Mars.21			Avril.19-Mars.20			
	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding
Capitaux propres		(2 504)	(2 504)	Capitaux propres		(5 966)	(5 966)
Passif sectoriels	18 979	3 109	22 088	Passif sectoriels	25 488	5 434	30 922
Total Passif	18 979	605	19 584	Total Passif	25 488	(532)	24 956

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés aux activités opérationnelles et les actifs liés à la Holding.

6.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.20-Mars.21				Avril.19-Mars.20				
	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Total	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays
Actifs Non Courant sectoriels	10 322		68	10 390	Actifs Non Courant sectoriels	22 166		411	22 577
Total Actif	10 322	0	68	10 390	Total Actif	22 166	0	411	22 577

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés à la zone « France », l'« Europe » et le reste du monde (regroupant le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Israël).

6.6. Notes Annexes

6.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe a fait face à un contexte totalement inédit lors de cet exercice : incertitude économique, absence de visibilité, remise en cause des process. Durant la crise sanitaire, le Groupe s'est évertué tout d'abord à la protection de ses collaborateurs, avec la mise en place rapide des mesures sanitaires les plus strictes. Le Groupe a mis les moyens nécessaires pour le déploiement du Télétravail, et la protection des données et permettre ainsi aux collaborateurs de poursuivre leurs missions en toute sécurité.

Le Groupe a sécurisé également ses activités en assurant à ses clients, sa faculté de poursuivre en toute sécurité ses prestations de services.

Concomitamment, le Groupe a poursuivi sa politique de restructuration, qui a déjà porté ses fruits durant cet exercice et a permis d'atténuer l'effet de la pandémie sur son résultat. La Société a pu ainsi, mieux adapter sa structure de coûts à la situation et démontrer son agilité.

Les filiales à l'étranger n'ont pas échappé à cette crise, notamment au Brésil, pays fortement touché par cette pandémie.

Dans ce contexte, le Groupe a fait preuve de résilience en soutenant ses filiales, principalement par des moyens financiers, afin de leur permettre la poursuite de leurs activités en toute sérénité. En septembre 2020, le Groupe a signé un contrat de financement par voie d'émission



d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN ») avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD (pour une enveloppe brute de 10 millions d'euros).

Le Groupe a décidé d'axer son orientation stratégique sur le DIGITAL. Très présent aujourd'hui dans ce domaine, il dispose de prestigieuses références et entend profiter de cette embellie en accompagnant cette transition accélérée des sociétés vers le tout DIGITAL. Cette accélération de la digitalisation des sociétés et autres organisations, représente de vraies perspectives de croissance pour le Groupe. D'autant plus qu'il a les moyens d'affirmer son expertise et ses ambitions de développement, dans ce domaine.

Dans le secteur « **Conseil en Technologies** », L'impact de la crise dans l'automobile, accentué par les effets de la crise sanitaire, a fortement pesé sur ce secteur. Le secteur de l'Industrie a donc été le plus touché. La majorité des clients ont fermé leurs sites de production, et ont ainsi suspendu, voire arrêté leurs projets. Le Groupe s'est résolu à se désengager de ce secteur. Sa filiale ETUD Integral, fortement touchée par cette conjoncture très défavorable, a été liquidée en décembre 2020. Le Groupe poursuit sa politique de diversification, afin de redonner un élan à ce secteur. La campagne de vaccination offre plus de perspectives à l'industrie très soutenue par les aides de l'état depuis plus d'un an.

Dans le secteur « **Transformation Digitale** ». Ce secteur malgré un recul de son chiffre d'affaires a subi moins d'impact de la crise sanitaire. Très porteur, grâce à la perception de la vulnérabilité des sociétés face à ce type conjoncture, ce domaine devient encore plus la priorité du Groupe. Ses métiers actuels (Finance, Infogérance, HPC, Télécommunications) sont fondamentalement porteurs dans un monde en bouleversement toujours plus connecté et tourné totalement vers le Digital. Le Groupe se renouvelle également avec de nouvelles offres de services et produits intelligents, à l'image d'une nouvelle solution d'ITMS (Intelligent Traffic Management System) pour l'optimisation du trafic routier ou des offres de solutions de cybersécurité construites en partenariats. Les résultats sont encourageants, comme le contrat signé en septembre 2020 pour le déploiement de réseaux mobiles au Brésil ou les négociations avancées pour l'implémentation d'un premier projet pilote ITMS en Israël.

A noter le pôle d'expertises « HPC » (High Performance Computing), qui est en progression, et qui dispose de contrats de longue durée, avec des clients prestigieux comme le CEA et IBM. Le savoir-faire de l'équipe HPC est une valeur sûre, qui lui permet de prospecter de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs.

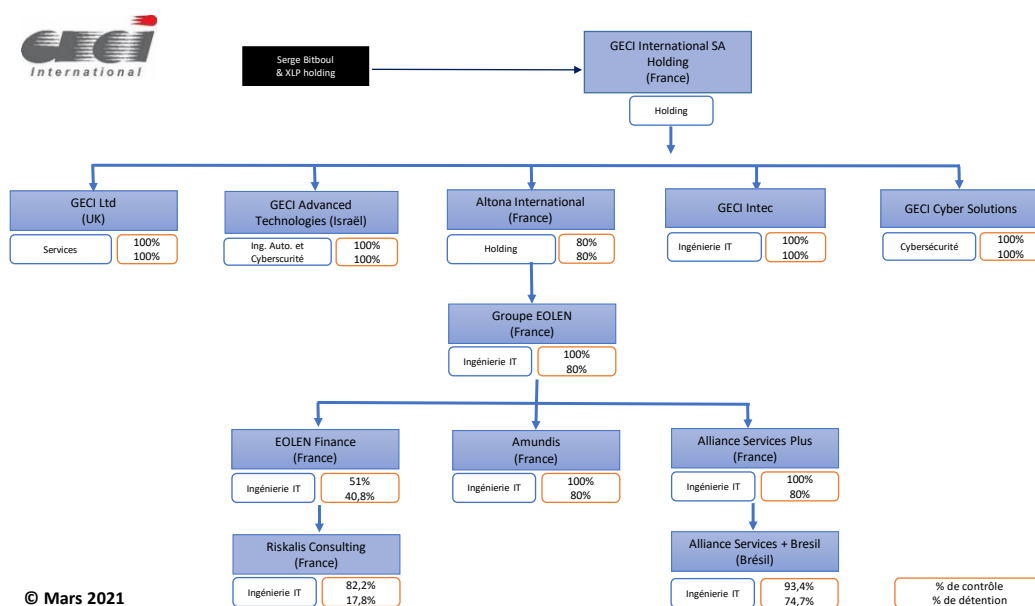
Organisation du Groupe.

Le Groupe a décidé la dissolution avec liquidation de la société GECI Transportation Engineering in India, sans activités depuis plusieurs années. ETUD Integral qui a été impacté par la crise sanitaire, a été liquidée en décembre 2020.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une augmentation de capital par compensation de créances sur la société ALLIANCE Services Plus, durant l'exercice pour reconstituer ses capitaux propres, et renforcer ainsi ses fonds propres. Cette filiale dispose d'une habilitation défense qui lui permet de participer à des appels d'offres à forte valeur ajoutée.

L'organigramme du Groupe se présente à fin mars 2021, comme l'indique le schéma ci-dessous.





Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 6.8).

Mise en place d'un financement à moyen terme

Comme indiqué au-dessus, la Société avait obtenu un financement brut de 10 millions d'euros par émission d'ORNAN, le 30 septembre 2020. Cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale du 12 novembre 2020.

Les caractéristiques et les modalités de l'opération ont été fournies en annexe du communiqué de presse daté du 30 septembre 2020 par lequel le Groupe avait annoncé l'obtention du visa n°20-487 de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus et qui présentait les caractéristiques des ORNAN, la raison de l'émission ainsi que la dilution résultant de ces valeurs mobilières.

L'opération a été structurée de manière à fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour faire face à ses besoins en fonds de roulement net futur, et pour permettre la poursuite de son développement. L'opération a permis également le remboursement des ORNAN non converties en janvier 2020 issues du financement précédemment mis en place le 11 février 2019 et le rachat à leur valeur nominale des dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre de ce financement.

L'opération permettra également d'accompagner la restructuration de la dette du Groupe, dont l'apurement des dettes bancaires.

Enfin ce financement peut contribuer, une fois assuré le financement des besoins du Groupe, à accompagner et soutenir sa croissance et son développement.

La Société a effectué le tirage de 350 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 3,5 millions d'euros à la date de la clôture (31 mars 2021). A cette date, la conversion de 354 ORNAN a été comptabilisée sur l'exercice (dont 79 pour le tirage de février 2019, et 275 concernant les 2 tirages de la nouvelle enveloppe signée en septembre 2020). Depuis la fin de



l'exercice, 75 ORNAN ont été converties en 41 666 666 actions. Un 3^{ème} tirage de 50 ORNAN a été effectué le 9 juin 2021, et il reste 35 ORNAN à convertir, à la date d'arrêt des comptes. Ces financements ont permis au Groupe de faire face à ses besoins à court et moyen termes, et de se désendetter.

Perspectives

La crise sanitaire a mis à mal l'économie mondiale, et mis en difficulté un bon nombre de sociétés. La politique gouvernementale a permis de maintenir à flot la plupart des sociétés qui ont pu traverser cette période chaotique. Avec la campagne de vaccination et la levée progressive des mesures sanitaires, l'horizon économique semble enfin plus propice à un retour à la croissance. Les économistes prédisent ainsi jusqu'à 7% de taux de croissance avec la digitalisation accélérée des organisations (le FMI prévoit 5,7%, l'INSEE 6% et l'OCDE 5,9%).

Le montant de l'épargne des ménages en France accumulée durant la période de Covid, s'élève à 160 milliards d'euros. Un plan de relance de 40 milliards d'euros d'investissements publics et de baisse d'impôts pour les entreprises, va être débloqué progressivement et donner du tonus à l'activité. Le taux d'inflation devrait être également maintenu à son bas niveau. Le seul bémol reste la hausse du prix du pétrole qui suscite des inquiétudes.

L'optimisme est donc de mise, même s'il faut rester prudent, car cette crise a permis de mesurer la versatilité des prévisions.

Le Groupe est prêt pour le rebond, très attentif au recrutement des meilleurs talents dans ses secteurs d'activités, il a démontré agilité, résilience et compétence pour la plus grande satisfaction des clients, durant cette période.

Le Groupe a mis à profit cet exercice pour accélérer sa restructuration, avec une réduction et une optimisation de ses charges, et pour développer sa stratégie totalement orientée vers le digital.

Le Groupe a renforcé son équipe opérationnelle. Très mobilisée pour le développement de ses secteurs d'activités, elle se focalise d'une part sur l'obtention de référencements nécessaires pour sécuriser les contrats avec les clients, et d'autre part, sur la pérennisation du niveau de son chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Groupe va finaliser durant l'exercice prochain la certification ISO 27001, impératif pour décrocher de nouveaux appels d'offres à forte valeur ajoutée.

Le Groupe s'évertue également à s'orienter vers l'international pour élargir son réseau de recrutement.

Conseil en Technologies :

Fort de son réseau d'experts internationaux et de ses partenariats stratégiques, le Groupe va poursuivre sa diversification, et proposer ses prestations d'expertise dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

Le Groupe reste donc ambitieux pour amorcer une nouvelle phase de développement axée sur l'intégration des nouvelles technologies en Ingénierie et offre de solutions et produits intelligents.



Transformation Digitale :

Le Groupe a orienté sa stratégie de développement sur le tout Digital. L'évolution du marché des ESN va se focaliser essentiellement sur la digitalisation des organisations. Le Groupe a fait ses preuves dans ces domaines, et conforté par son savoir-faire reconnu, il entend profiter de cette croissance à venir pour sécuriser son chiffre d'affaires dans ces domaines, et développer de nouveaux marchés.

Le Groupe a mis en place des partenariats pour élargir sa plateforme d'offre de solutions et produits intelligents. La fin du déconfinement a permis aux équipes opérationnelles de revenir au plus près de ses clients afin de les accompagner sur leurs nouveaux projets/besoins.

Dans le même ordre d'idée, le Groupe poursuit l'exploitation exclusive d'une solution développée par la société Gertrude SAEM, experte dans le domaine du Traffic intelligent (ITMS). Cette solution, qui permet d'améliorer la fluidité du trafic multimodal, intéresse les villes en général. L'équipe opérationnelle prépare un projet pilote sur deux routes en Israël, où le Groupe espère obtenir l'agrément du ministère des Transports. Le Groupe se prépare à déployer rapidement une équipe dès la validation du projet.

6.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a procédé au lancement d'une émission d'obligations convertibles en actions (OC) par voie d'offre au public et avec délai de priorité des actionnaires, d'un montant net maximal de 2,595 millions d'euros par l'émission d'un nombre maximal de 3.000 OC d'une valeur nominale de 1.000 euros au prix de souscription de 865 euros chacune, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal de 3 millions d'euros.

L'offre au public d'OC permettra à la Société de poursuivre sa stratégie de retour à l'équilibre et de financer son développement en levant des fonds auprès de ses actionnaires et du public. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme dit d'« equitization » des OC, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OC qui auront transféré leurs OC à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront, d'un point de vue économique, de transformer en actions les OC ainsi transférées.

Les porteurs d'OC ayant transféré leurs OC à la fiducie auront le choix entre un remboursement en espèces (grâce au produit net de cession sur le marché, par la fiducie, des actions émises dans le cadre de l'equitization) et/ou un remboursement en actions de la Société.

Les modalités et le cadre juridique de l'émission des OC ont été publiés dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2021, que l'on peut trouver sur le site du Groupe.

Les actionnaires et investisseurs suivants, ont conclu des engagements de souscription avec la Société en date du 23 juin 2021 pour un montant maximum global de 2,6 millions d'euros représentant 100% du montant brut de l'émission :

Engagements de la part d'actionnaires :

- Monsieur Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, s'est engagé à souscrire des OC, par l'intermédiaire de sa holding XLP Holding, à hauteur d'un montant global de 0,8 million d'euros, dont 0,6 million d'euros par voie de compensation avec des créances qu'elle détient à l'égard de la Société et 0,2 million d'euros en espèces. XLP Holding étant actionnaire de la Société, elle sera servie (i) à titre irréductible à hauteur de sa quote-part dans le capital, soit a minima à hauteur de 0,13 million d'euros, et (ii) pour la demande



additionnelle d'OC effectuée dans le cadre de l'offre au public, (a) au prorata du nombre d'actions qu'elle détient rapporté au nombre total d'actions composant le capital de la Société puis (b) pour le solde, à due proportion des engagements de souscription des actionnaires et investisseurs ;

Engagements de la part d'investisseurs :

- Monsieur Rafet Krasniqi, Directeur Opérationnel de Groupe Eolen, s'est engagé à souscrire des OC par l'intermédiaire de sa holding RK Développement, à hauteur d'un montant global de 0,6 million d'euros, réparti comme suit : 0,25 million d'euros par compensation de créances et 0,35 million d'euros en espèces ;
- Europe Offering s'est engagé à souscrire des OC en espèces à hauteur d'un montant global de 1 million d'euros ;
- VAUBAN SAS s'est engagé à souscrire des OC en espèces à hauteur d'un montant global de 0,2 million d'euros.

A noter par ailleurs, que le financement signé en septembre 2020, reste toujours actif. Un 3ème tirage de 50 ORNAN a été effectué le 9 juin 2021, et il reste 35 ORNAN à convertir, à la date d'arrêt des comptes. 400 ORNAN ont donc été tirées en tout, il reste 600 ORNAN sur l'enveloppe globale de 10 millions d'euros bruts (1 000 ORNAN).

Enfin, la société GECI International a racheté en juin 2021, les parts de RK Développement et Rafet Krasniqi dans la filiale EOLEN Finance, représentant au total 49%. Cette filiale est contrôlée désormais, directement et indirectement, à presque 90% (40,80% à travers Altona International, 49% en direct) par GECI International.

6.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 6.8).

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe 6.6.1.

La société ETUD Intégral, détenues par la société GECI International, a été liquidée, elle est sortie du périmètre. La société GECI Transportation Engineering in India a été dissoute et par conséquent, sortie du périmètre.

6.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période close au 31 mars 2021, ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2021.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 juillet 2021.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes du Groupe clos le 31 mars 2020 ont été reproduits aux états financiers consolidés du Groupe clos le 31 mars 2021, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous :

- Amendements d'IFRS 3 - Définition d'une entreprise ;
- Amendements d'IAS 1 et IAS 8 - Définition de l'importance relative ;
- Amendements aux Références du cadre conceptuel dans les normes IFRS.



L'application des amendements de normes sont sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

Les comptes au 31 mars 2021 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Le plan de trésorerie global intégrant toutes les filiales françaises, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte tenant compte de la conjoncture actuelle. Les prévisions d'activité ont été établies sur la base d'un exercice normatif, et tenant compte d'une projection de croissance de son chiffre d'affaires, profitant d'un rebond du marché de l'après-COVID. Le plan qui a été établi intègre notamment :

- Les moratoires déjà obtenus (divers litiges, Pole Emploi, TVA etc) pour certaines entités françaises, des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement d'autres charges ;
- Les coûts de redéploiement (renforcement des équipes opérationnelles ...) ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le financement en cours (les ORNAN dont le contrat a été signé le 30 septembre 2020) ;
- Le nouveau financement (émission d'OC et la constitution de la Fiducie).

La mise en place de ces financements doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser les dettes échues et moratoriées. La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière, soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et une actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 10 avril 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2021 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ».



Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Comme indiqué plus haut, ont également été retenues comme hypothèses un renforcement de la structure financière avec la signature d'un contrat avec un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP, l'émission d'OC et leur « equitization » ainsi que le remboursement du CIR/CICE. Le financement obligataire doterait le Groupe d'une enveloppe pouvant atteindre 10 millions d'euros, et le projet de « fiducie », un montant de 1,7 millions d'euros nets (déduction faite d'une compensation de créances d'une valeur de 0,85 million d'euros).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2021 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 31 mars 2021 :

- Amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 4 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêts de référence Phase 2 ;
- Amendements IFRS 4 : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application IFRS 9

6.6.5. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2021.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe. L'application de l'IFRS 16 a amené la Société à classer les dettes de loyer dans les dettes financières (l'engagement à moins d'un an en part courante et le reste en part non courante).

6.6.6. Evolution du périmètre de consolidation Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des



partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 8.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 Mars 2021, à l'exception des filiales brésilienne et israélienne

6.6.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

6.6.8. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IAS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

6.6.9. Instruments financiers

6.6.9.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe.

6.6.9.2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La Société applique la norme IFRS 9 quant à la classification de tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, y compris les actifs financiers qui comportent un dérivé.

Si le Groupe entend détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.



Si le Groupe entend à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Si les actifs financiers ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux options évoquées ci-dessus, alors ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.

6.6.9.3. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur juste valeur par résultat ou, au choix de l'entité, en réserves non recyclables.

L'IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues. Plus précisément, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés et que les pertes attendues soient comptabilisées pour toute la durée de vie du prêt sur une base plus régulière.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de les évaluer sur la base de pertes attendues. Le Groupe n'attend donc pas la survenance d'un évènement pour constater la perte de valeur et donc de déprécier l'actif, mais dès le moment où les pertes attendues sont estimées fiables.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

6.6.10. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

6.6.11. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

6.6.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées



Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative et distincte pour le Groupe, arrêtée, cédée ou destinée à être cédée. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées. Les actifs et passifs des activités abandonnées sont, par ailleurs, reclassés sur des lignes dédiées au bilan, lorsque ces activités sont destinées à être cédées à la clôture.

6.6.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés, et déterminé par le contrat conclu avec le client. Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

La Société suit la norme IFRS 15 qui indique le principe de base de comptabilisation du produit/service quant au transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Les cinq étapes pour la comptabilisation sont :

1. Identification du contrat avec un client
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
3. Détermination du prix de la transaction
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

L'IFRS 15 prévoit également la comptabilisation des coûts relatifs à un contrat avec un client :

- Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat sont à considérer comme un actif, s'il est prévu de recouvrer ces coûts,
- Les coûts pour remplir son contrat, qui ne relèvent pas d'une autre norme, sont à considérer comme un actif, si les critères suivants sont respectés :
 - ces coûts sont directement liés au contrat,
 - ces coûts génèrent ou améliorent les ressources de l'entité, qui seront utilisées pour satisfaire les obligations de performance dans le futur,
 - il est prévu de recouvrer ces coûts.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

6.6.14. Subventions et crédits d'impôts



Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est différé en produit constaté d'avance, sur la ligne « Autres Passifs Courants » au passif du bilan.

6.6.15. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

Le résultat d'exploitation peut être défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités abandonnées et de l'impôt.

6.6.16. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation 2020-01 du 6 mars 2020 de l'ANC, qui annule et remplace la recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Elle a notamment été mise à jour pour tenir compte de l'adoption des normes IFRS 9 Instruments financiers, IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et IFRS 16 Contrats de location.

Les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée. Ils incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

6.6.17. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable, et que cette différence soit temporelle.



Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

6.6.18. Résultat par action

Le résultat net de base par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital au cours de la période.

Pour le résultat net dilué par action, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel, ou des ORNAN restant à convertir ou encore les BSAR non encore exercés.

6.6.19. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Si des pertes attendues sont estimées fiables, une dépréciation doit être comptabilisée.

6.6.20. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :



▪ Installations générales	5 à 10 ans
▪ Matériels de transport	5 ans
▪ Matériels informatiques	3 à 5 ans
▪ Matériel de bureau	3 à 5 ans
▪ Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Ces principes s'appliquent à l'exercice comparatif.

Immobilisations financières

(Cf 6.6.9.3).

6.6.21. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées au coût amorti, avec la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA. Eu égard à la norme IFRS 9, la Société procède à la dépréciation d'une créance dès que des pertes attendues s'avèrent fiables concernant cette créance.

6.6.22. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités, et qui sont soumis à un risque négligeable (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

6.6.23. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. Le retraitement IFRS 16 des contrats de location, est également inclus dans le calcul de l'endettement net.

L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit. Le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.



6.6.24. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

6.6.25. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 0,70 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 7 % et 25,4 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

6.6.26. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

6.6.27. Gestion du risque financier

Introduction

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :



- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

La Société procède à l'évaluation des pertes attendues sur ses créances, ainsi et eu égard à l'IFRS 9, elle comptabilise une dépréciation sur la créance dès lors que l'estimation des pertes attendues est fiable. Aussi, les clients contentieux dont la situation semble irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.



31/03/2021	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	477	1 347	1 823
Emprunt bancaires	1 138	0	1 138
Comptes courants actionnaires	609	0	609
Avances perçues du Factor	1 911	0	1 911
Découvert bancaires	1 035	0	1 035
Autres dettes Financières	787	3 488	4 276
Total Dettes Financières	5 957	4 836	10 793
Disponibilités	(1 198)	0	(1 198)
Endettement net	4 760	4 836	9 596

31/03/2020	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	674	2 645	3 319
Emprunt bancaires	744	722	1 465
Avances perçues du Factor	3 028	0	3 028
Découvert bancaires	1 023	0	1 023
Autres dettes Financières	1 531	3 450	4 981
Total Dettes Financières	6 999	6 817	13 816
Disponibilités	(1 172)	0	(1 172)
Endettement net	5 827	6 817	12 644

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2021, s'établissent à 10,8 millions d'euros. Ces montants correspondent aux lignes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) » se trouvant au passif du bilan. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,14 million d'euros.

Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en cours de remboursement (1,14 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2021)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (crédit vendeur et put ou option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros) et 75 ORNAN non converties à la date de clôture.
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 1,9 million d'euros
- des comptes courants d'actionnaires (XLP Holding) à hauteur de 0,6 million d'euros.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de



marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 Mars. 2021 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 Mars. 2021
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	3 011	2 946	4 836	-	-	-	7 847	2 946	10 793
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	2 123	-	-	-	-	-	2 123	-	2 123
Passif impôt exigible	390	-	-	-	-	-	390	-	390
Autres passifs courants	7 787	-	-	-	-	-	7 787	-	7 787
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(1 198)	-	-	-	-	-	(1 198)	-	(1 198)
Position nette	12 114	2 946	-	4 836	-	-	16 950	2 946	19 896

Au 31 Mars 2020 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2020
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	2 948	4 051	6 817	-	-	-	9 765	4 051	13 816
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	4 787	-	-	-	-	-	4 787	-	4 787
Passif impôt exigible	669	-	-	-	-	-	669	-	669
Autres passifs courants	9 723	-	-	-	-	-	9 723	-	9 723
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(1 172)	-	-	-	-	-	(1 172)	-	(1 172)
Position nette	16 955	4 051	6 817	-	-	-	23 772	4 051	27 823

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait des remboursements des emprunts au cours de l'exercice et d'aucune nouvelle souscription d'emprunt cette année.

En k€	Mars.21				Mars.20
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Loyers	1 823	477	1 347	-	3 319
Dettes Bancaires	1 138	1 138	-	-	1 465
Autres dettes financières	77	76	1	-	450
Crédit Vendeur	700	-	700	-	700
"Put"	2 750	-	2 750	-	2 750
ORNAN	750	712	38	-	1 081
Comptes courants actionnaires	609	609	-	-	-
Factor	1 911	1 911	-	-	3 028
Découverts et autres	1 035	1 035	-	-	1 023
Dettes financières	10 793	5 957	4 836	-	13 816
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 957</i>	<i>5 957</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 999</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 836</i>	<i>-</i>	<i>4 836</i>	<i>-</i>	<i>6 817</i>
Disponibilités et assimilés	(1 198)	(1 198)	-	-	(1 172)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	9 596	4 760	4 836	-	12 644



Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,27 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,86 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2021. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.

Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de « factoring » avec la société Facto France. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS et ALLIANCE Services Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- L'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et GAT (Israël) ;
- Les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- Le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et GECI Ltd)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 15,9 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2020 à mars 2021), soit 2,4 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2020 et fin mars 2021 (impact de -27,66 % sur le taux moyen et -15,44 % sur le taux de clôture).

Le chiffre d'affaires de la filiale GECI Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 0,7 million de Livres pour l'exercice fiscal (avril 20 à mars 2021), soit 0,8 million d'euros. La variation des taux a été peu significative entre la fin mars 2020 et fin mars 2021 (impact -1.8 % sur le taux moyen et +4 % sur le taux de clôture).

Le tableau de change utilisé est le suivant :



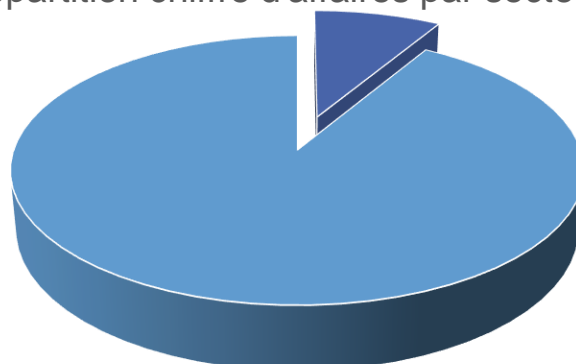
Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2020/2021	Taux moyen 2019/2020
Royaume Uni - GBP	1,17359	1,12812	1,12183	1,14299
Inde - INR	0,01165	0,01206	0,01152	0,01705
Brésil - BRL	0,14835	0,17544	0,15644	0,21626
Israël - ILS	0,255245	0,256290	0,25279	0,25599

6.7. Notes sur les comptes consolidés

Note.1. Chiffre d'Affaires

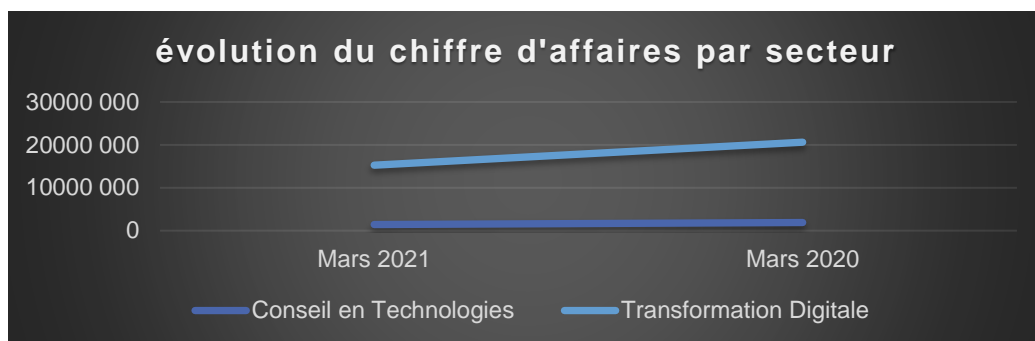
En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Facturation	16 686	25 536
Variation des Actifs/Passifs sur contrats en cours		
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	16 686	25 536

Répartition chiffre d'affaires par secteur

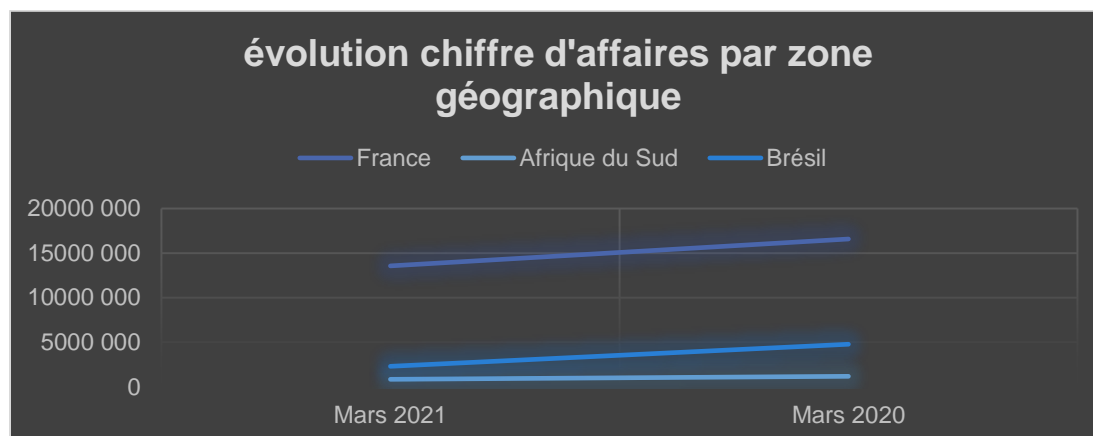


■ Conseil en Technologies ■ Transformation Digitale





	En euro				En euro							
	1S20/21	1S19/20	Ecart	en %	2S20/21	2S19/20	Ecart	en %	Mars 2021	Mars 2020	Ecart	en %
Conseil en Technologies												
France	253	351	(98)	-27,8%	338	380	(42)	-11,0%	591	730	(139)	-19,1%
Israël	116	(18)			(36)				80	(18)	98	n/a
Afrique du Sud	510	644	(135)	-20,9%	334	519	(185)	-35,7%	843	1 163	(320)	-27,5%
Total	878	976	(232)	-23,8%	635	899	(227)	-25,3%	1 513	1 875	(362)	-19,3%
Transformation Digitale												
France	6 254	7 655	(1 401)	-18,3%	6 520	8 196	(1 676)	-20,5%	12 773	15 851	(3 077)	-19,4%
Brésil	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%	1 134	2 187	(1 054)	-48,2%	2 399	4 781	(2 382)	-49,8%
Total	7 519	10 248	(2 729)	-26,6%	7 653	10 383	(2 730)	-26,3%	15 172	20 632	(5 459)	-26,5%
Chiffre d'Affaires Total	8 397	11 225	(2 962)	-26,4%	8 289	11 282	(2 957)	-26,2%	16 686	22 507	(5 821)	-25,9%



Note.2. Coûts Directs

En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel	8 024	13 615
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	3 662	4 607
Amortissements et provisions		17
Achats de marchandises	1 186	2 549
Provisions sur Stocks		
Autres Produits (CIR)	(148)	(736)
Licences informatiques et autres charges		196
Coûts Directs	12 724	20 248



Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

Note.3. Coûts Généraux et Administratifs

En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel	2 248	3 935
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	42	207
Frais de télécommunication et frais postaux	83	122
Honoraires, consultants, contractors	697	1 212
Frais de représentation (Marketing)	48	96
Impôts et Taxes	273	397
Amortissements et provisions	648	545
Frais véhicules de société	36	50
Assurances	108	99
Frais bancaires	108	117
Frais de Recrutement et Formation	164	296
Affacturation	60	76
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	192	129
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	372	161
Autres charges	456	730
Frais généraux	5 536	8 171

Le Groupe a entamé depuis le mois de septembre 2019, une politique de réduction drastique de coûts. Comme le tableau ci-dessous l'indique les frais généraux sur un semestre sont passés de 4,6 millions d'euros, à fin septembre 2019 à 2,4 millions d'euros à fin mars 2021.

	S1 2018	S2 2018	S1 2019	S2 2019	S1 2020	S2 2020	S1 2021	S1 2022
Coûts généraux et administratifs	4 307	3 811	3 875	4 645	4 167	4 004	3 148	2 389



Note.4. Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Plus ou moins value de cession d'immo. Corp. & incorp.	66	(5 061)
Pénalités	(61)	(215)
Provisions Nettes Risques fiscaux	(75)	4 654
Dotations Incorporelles Clientèle	(210)	(1 018)
Dépréciation GW	(471)	(919)
Clause Earn Out		(424)
Autres	257	(17)
Sortie de périmètre	3 235	(424)
Autres produits et charges opérationnels	2 739	(3 000)

Les autres produits et charges opérationnels intègrent notamment la sortie de périmètre de la filiale ETUD Integral et GECI Transportation Engineering in India, et les dotations de la relation clientèle, ainsi que du Goodwill.

Note.5. Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires. Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Revenu financier (Placement...)		7
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	(143)	(544)
Coût de l'endettement Financier net	(143)	(537)
Gains et pertes de change	(12)	(6)
Actualisation des indemnités de fin carrière	(2)	(8)
Provision dépréciation immobilisations financières	20	
Autres	(20)	(68)
Autres produits et charges financières	(14)	(82)



Note.6. ImmobilisationsImmobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total	
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Immobilisations en cours		Total
Valeur brute au 1^{er} avril 2020	1 622	3 910	5 249	4 200	14 981	4 672	481	877	799		6 829	21 809
Acquisitions	19				19		2	94	16	34	147	165
Cessions	(1)				(1)	(1 344)	(3)	(7)			(1 353)	(1 354)
Ecart conversion	(3)				(3)		(2)	(3)	(15)		(20)	(22)
Variations de périmètre	(576)				(576)		(467)	(220)	(315)	(5)	(1 007)	(1 583)
Autres	(1)		1					0	(2)		(2)	(2)
Valeur brute au 31 Mars. 2021	1 060	3 910	5 250	4 200	14 420	3 328	10	742	483	29	4 593	19 013
Amortissements au 1^{er} avril 2020	(1 604)	(2 398)	(400)	(3 100)	(7 502)	(1 459)	(475)	(716)	(487)		(3 138)	(10 640)
Dotation	(20)			(471)	(491)	(460)	(2)	(84)	(38)		(583)	(1 074)
Perte de Valeur												
Reprise sur cessions	0				0	384	1	1			386	386
Ecart conversion	1				1		1	1	7		9	9
Variations de périmètre	582				582		469	233	319		1 021	1 602
Autres								(0)			(0)	(0)
Amortissements au 31 Mars. 2021	(1 042)	(2 398)	(400)	(3 571)	(7 411)	(1 535)	(7)	(564)	(200)		(2 306)	(9 716)
Valeur Nette au 31 Mars. 2021	19	1 512	4 850	629	7 010	1 793	3	178	284	29	2 287	9 297

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.



La marque « EOLEN »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 14 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B to B se situent entre 1% et 10% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 5%. Les frais de support retenus sur la base de l'existant, ne sont pas significatifs, ce qui établit le taux de redevance brut à 5%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 10,7%. La période de projection a été de 2021 à 2025.

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement, les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception du Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Tests de perte de valeur

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Les valeurs recouvrables de chaque UGT sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les principales hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable sont : le taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale, la progression du chiffre d'affaires, la progression du taux de marge et les taux d'actualisation fondés sur les coûts moyen pondéré du capital ajustés d'une prime de risque pays si besoin.



Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, la conjoncture etc. Pour cet exercice, il a été tenu compte de l'impact de la Covid-19 mais également les perspectives liées au rebond économique très attendu. Le Groupe focalise sa politique stratégique sur le tout DIGITAL, afin de profiter au mieux de cette accélération de la digitalisation des entreprises et autres organisations. Le Groupe est bien implanté dans ces domaines et a fait ses preuves grâce à son savoir-faire reconnu.

Le Groupe s'évertue à renforcer son positionnement auprès des clients importants. Son équipe opérationnelle est à pied d'œuvre pour obtenir de nouveaux référencements, afin de prétendre à de nouveaux marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Le Groupe estime pouvoir obtenir sa certification ISO (27001) avant la fin de l'exercice 2021/2022. Les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) sont ambitieuses mais restent atteignables. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

Impact IFRS 16

La norme IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et prévoit l'inclusion du droit d'utilisation dans la valeur comptable des UGT testées.

Dans le cadre des tests de GECI International, seule l'UGT « Transformation Digitale France » (EOLEN) est impactée avec l'existence des crédits baux relatifs au siège social rue Boissière à Paris et au local industriel situé à Roanne. La valeur nette comptable de l'UGT à la date des tests est calculée en prenant en compte la valeur des droits d'utilisation des crédits baux dans la base d'actifs testés, et la dette de loyers correspondante est quant à elle déduite.

UGT "Transformation digitale France"

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	31 930	33 575	35 393	37 416	39 681
	1,5%	33 200	34 998	36 998	39 237	41 760
	2,0%	34 607	36 585	38 798	41 293	44 128
	2,5%	36 176	38 364	40 831	43 633	46 846
	3,0%	37 934	40 373	43 144	46 321	50 001

Analyse de la Marque EOLEN

Analyse de sensibilités de la valeur de la marque EOLEN, en k€

		CMPC				
		11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	14 048	14 849	15 739	16 732	17 847
	1,5%	14 603	15 476	16 450	17 544	18 781
	2,0%	15 218	16 174	17 247	18 460	19 843
	2,5%	15 904	16 957	18 147	19 504	21 063
	3,0%	16 673	17 841	19 171	20 702	22 479

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	31 622	33 267	35 085	37 108	39 372
	1,5%	32 892	34 690	36 690	38 929	41 452
	2,0%	34 299	36 277	38 490	40 985	43 820
	2,5%	35 867	38 056	40 523	43 325	46 538
	3,0%	37 626	40 065	42 836	46 013	49 692



UGT "Conseil en Technologie ISRAEL"

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(400)	(392)	(384)	(374)	(363)
1,5%	(393)	(385)	(376)	(365)	(353)
2,0%	(386)	(377)	(367)	(355)	(342)
2,5%	(378)	(368)	(357)	(344)	(329)
3,0%	(370)	(359)	(346)	(331)	(314)

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	166	173	182	191	202
1,5%	172	180	190	200	212
2,0%	179	188	199	210	224
2,5%	187	197	208	221	236
3,0%	196	207	219	234	251

UGT "Transformation digitale BRESIL"

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
1,0%	1 324	1 370	1 419	1 471	1 526
1,5%	1 342	1 389	1 440	1 493	1 551
2,0%	1 360	1 410	1 462	1 518	1 578
2,5%	1 380	1 431	1 486	1 544	1 607
3,0%	1 401	1 454	1 511	1 572	1 638

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
1,0%	990	1 035	1 084	1 136	1 191
1,5%	1 007	1 054	1 105	1 159	1 216
2,0%	1 026	1 075	1 127	1 183	1 243
2,5%	1 046	1 097	1 151	1 209	1 272
3,0%	1 067	1 120	1 177	1 238	1 303

UGT "Conseil en Technologie Afrique du Sud"

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	1 009	1 040	1 073	1 109	1 147
1,5%	1 025	1 058	1 093	1 130	1 170
2,0%	1 043	1 078	1 114	1 153	1 195
2,5%	1 062	1 098	1 137	1 178	1 222
3,0%	1 083	1 120	1 161	1 204	1 251

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	1 003	1 035	1 068	1 104	1 141
1,5%	1 020	1 053	1 088	1 125	1 165
2,0%	1 038	1 072	1 109	1 148	1 190
2,5%	1 057	1 093	1 131	1 172	1 217
3,0%	1 077	1 115	1 156	1 199	1 246

L'UGT Israël nécessite un suivi particulier eu égard au test de dépréciation effectué.



31/03/2021

UGT testés	VNC		VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	Situation à risque d'impairment	
	Actifs testés	VE (*)						
<i>en k€</i>								
UGT Transformation Digitale France	308	36 685	64,8%	36 377	99%	10,7%	2,0%	Non
marque Eolen	4 849	16 222	122,3%	11 373	70%	10,7%	2,0%	Non
UGT Transformation Digitale Brésil	335	1 443	56,3%	1 108	77%	17,4%	2,0%	Non
UGT Conseil en Technologies France	5	996	47,5%	990	99%	18,7%	2,0%	Non
UGT Transformation Digitale Israël	(565)	(366)	n.s.	199	-	11,6%	2,0%	suivi particulier recommandé
Total	4 932	54 981		50 048				

(*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

La VNC des sociétés EOLEN est composée d'un goodwill de 1,5 million d'euros et de la relation clientèle de 3,3 millions d'euros et dont le montant total des amortissements est de 2,7 millions d'euros.

Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2021

	1	Goodwill & autres incorporels	BFR	Impact Crédit baux (IFRS 16)*	TOTAL VNC
<i>en k€</i>					
UGT Transformation Digitale France		2 141	(1 811)	(22)	308
marque Eolen					4 849
UGT Transformation Digitale Brésil		-	335	-	335
UGT Conseil en Technologies Af Sud		-	5	-	5
UGT Transformation Digitale Israël		110	(675)	-	(565)
Total général					4 932

Source: Management

*: crédits baux liés au siège social rue Boissière Paris (1er et 4ème étage) et au local industriel de Roanne

Le prévisionnel qui a été établi pour effectuer le test, tient compte des impacts de la crise sanitaire, mais également du rebond économique annoncée par les prévisions des économistes grâce à la campagne de vaccination et le déconfinement progressif. L'UGT « Transformation Digitale France », représente le socle de l'activité du Groupe, elle démontre une belle résilience grâce à ses référencements et contrats cadres et également les perspectives économiques liées à l'accélération de la digitalisation des sociétés et organisations. L'UGT « Conseil en Technologies France » subit les difficultés de reprise de l'industrie en général. La restructuration initiée depuis septembre 2019 se poursuit aujourd'hui, les efforts fournis sont d'ores et déjà visibles et permet d'adapter les coûts de la société à la situation et lui donner plus d'agilité. La situation de l'UGT en Israël requiert un suivi particulier. Le taux d'actualisation a été déterminé à 10,7% au 31 mars 2021 pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC situé entre 10,6% et 10,9%.

A titre conservateur, le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2021 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,5% à 3,0%.



Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2021	UGT Transformation Digitale France			UGT Transformation Digitale Brésil			UGT Conseil en Technologie Af Sud			UGT Transformation Digitale Israël		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	(0,3)%	0,2%	0,4%	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,96	0,93	0,89	0,96	0,93	0,89	0,96	0,93	0,89	0,96	0,93	0,89
D/E ⁽⁴⁾	21,6%	24,6%	21,6%	21,6%	24,6%	21,6%	21,6%	24,6%	21,6%	21,6%	24,6%	21,6%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	1,11	1,09	1,03	1,10	1,08	1,02	1,11	1,09	1,03	1,12	1,10	1,04
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾	4,0%			4,0%			4,0%			4,0%		
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾	0,0%			8,6%			10,1%			1,1%		
Coût des Fonds Propres	12,6%	12,9%	12,7%	19,7%	21,2%	19,7%	22,1%	22,8%	22,0%	13,6%	13,9%	13,6%
Taux Sans Risque	(0,3)%	0,1%	0,4%	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	1,8%	2,6%	3,4%	1,7%	2,5%	3,3%	1,7%	2,5%	3,3%	1,7%	2,5%	3,3%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	28,0%	28,0%	28,0%	34,0%	34,0%	34,0%	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
Coût de la Dette après Impôt	1,3%	1,9%	2,5%	1,1%	1,7%	2,2%	1,2%	1,8%	2,4%	1,3%	1,9%	2,5%
D/(D+E)	18%	20%	18%	18%	20%	18%	18%	20%	18%	18%	20%	18%
E/(D+E)	82%	80%	82%	82%	80%	82%	82%	80%	82%	82%	80%	82%
CMPC N	10,6%	10,7%	10,9%	16,4%	17,4%	16,6%	18,4%	18,7%	18,5%	11,4%	11,6%	11,6%
CMPC N-1	9,2%	9,6%	10,1%	16,2%	16,7%	17,1%	15,1%	15,5%	16,0%	10,0%	10,5%	10,9%
Ecart N vs. N-1	1,4%	1,1%	0,8%	0,2%	0,7%	(0,5)%	3,3%	3,1%	2,6%	1,4%	1,1%	0,7%

Source:

⁽¹⁾ Moyenne 6 mois des TEC 10, TEC 20 et TEC 30 au 31/03/2021⁽²⁾ Consensus H3P sur la base d'un consensus de marché⁽³⁾ Bêta sectoriel, observation des moyennes 3 et 5 ans⁽⁴⁾ Gearing moyen du secteur (3 ans)⁽⁵⁾ Bêta réendetté selon la formule de Hamada⁽⁶⁾ Prime de liquidité/taille/risque métier/incertitude Business Plan⁽⁷⁾ Différentiel rendement obligations d'état souveraines des 3 pays vs. France (moy. 1 mois maturité 10 ans, mars 2021)⁽⁸⁾ Spread de financement LT⁽⁹⁾ Taux d'impôt normalif

Note: Flux des BP libellés en euros pour l'ensemble des UGT

Immobilisations financières

Au 31.03.21 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2020	323	123	11	434	891
Acquisitions/Augmentations	0			27	27
Variation de Périmètre	(318)	(123)			(441)
Cessions/Remboursements				(86)	(86)
Ecart conversion	(5)				(5)
Autres				(0)	(0)
Valeur brute au 31 Mars. 2021	(0)		11	375	386
Dépréciations au 31 mars 2020	(194)	(123)			(317)
Dotation	20				20
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre	189	123			312
Ecart conversion	5				5
Autres	(20)				(20)
Dépréciations au 31 Mars. 2021					
Valeur Nette au 31 Mars. 2021	(0)		11	375	386



Au 31.03.2020 En K€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2019	334	123	11	439	907
Acquisitions/Augmentations				7	7
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements				(13)	(13)
Ecart conversion	(10)				(10)
Autres					
Valeur brute au 31 mars 2020	324	123	11	434	891
Dépréciations au 31 mars 2019	204	123			327
Dotation					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion	(10)				(10)
Autres					
Dépréciations au 31 mars 2020	194	123			317
Valeur Nette au 31 mars 2020	130	0	11	434	574

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

En K€	Au 31 Mars. 2021 Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclable	Prêts et créances au cout amorti
Actifs financiers non courants	386			386
Clients et autres débiteurs	4 081			4 081
Actif impôt exigible	1 748			1 748
Autres actifs courants	2 168			2 168
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 198	1 198		
Actifs	9 580	1 198		8 382
Dettes financières	10 793			10 793
Autres passifs non courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	2 123			2 123
Passif impôt exigible	390			390
Autres passifs courants	7 787			7 787
Passifs	21 094			21 094



En K€	Au 31 Mars 2020 Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclablee	Prêts et créances au cout amorti	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	574			574	
Clients et comptes rattachés	6 521			6 521	
Actif impôt exigible	2 309			2 309	
Autres actifs courants	2 660			2 660	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 172	1 172			
Actifs	13 236	1 172		12 064	
Dettes financières	13 816				13 816
Autres passifs non courants					
Dettes fournisseurs	4 787				4 787
Passif impôt exigible	669				669
Autres passifs courants	9 723				9 723
Passifs	28 995				28 995

Note.7. Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.21				Mars.20
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Loyers	1 823	477	1 347		3 319
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 138	1 138			1 465
Autres dettes financières	77	76	1		450
Crédit Vendeur ⁽⁴⁾	700		700		700
"Put" ⁽⁵⁾	2 750		2 750		2 750
ORNAN ⁽³⁾	750	712	38		1 081
Comptes courants actionnaires ⁽⁶⁾	609	609			
Factor ⁽²⁾	1 911	1 911			3 028
Découverts et autres	1 035	1 035			1 023
Dettes financières	10 793	5 957	4 836		13 816
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 957</i>	<i>5 957</i>			<i>6 999</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 836</i>		<i>4 836</i>		<i>6 817</i>
Disponibilités et assimilés	(1 198)	(1 198)			(1 172)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	9 596	4 760	4 836		12 644

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,27 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.



- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,86 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2021. La date d'échéance était fixée en juillet 2021 mais la période de Covid a obligé la Société à décaler les remboursements.

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

(3) La Société a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement par voie d'ORNAN, une enveloppe globale de 10 millions d'euros. La Société a émis, en novembre 2020 et février 2021, des ORNAN pour une valeur nominale de 3,5 millions d'euros. A fin mars 2021, il restait 75 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 0,75 million d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

(4) et (5) A fin mars 2021, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(6) Les comptes courants d'actionnaires concernent XLP Holding pour sa totalité. Cette société est contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

Note.8. Provisions

En K€	Mars.20	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.21
Provisions retraites et assimilées	872	(696)	26			(75)		127
Provision pour risques et litiges	395		20	(284)				132
Provisions non courantes	1 267	(696)	46	(284)		(75)		258
Litiges prud'hommaux	150	(45)	389					494
Autres Litiges	235			(150)				85
Provisions courantes	385	(45)	389	(150)				579
Total des Provisions	1 652	(741)	435	(434)		(75)		837

Le détail des deux lignes « Provision pour risques et litiges » et « Autres Litiges » est représenté par le tableau ci-dessous :



	Provisions Mars.20	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Provisions Mars.21
Litige Fiscal	332			(221)		112
Litige Actionnaires Minoritaires	49			(49)		
Divers	14		20	(14)		20
Provisions pour risques et litiges	395		20	(284)		132
Litiges Prud'hommaux	150	(45)	389			494
Litiges Commerciaux	150			(150)		
Litiges URSSAF	85					85
Autres Litiges	235			(150)		85

Le Groupe est partie prenante d'un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont les plus significatifs.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont les plus significatifs.

a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :

Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société Sky Aircraft une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la Région Lorraine. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion. Enfin le 30 janvier 2012, la société Sky Aircraft a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet afin de permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société Sky Aircraft s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société Sky Aircraft. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant



le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans ce protocole d'accord homologué le 3 mars 2014, il en résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International sur l'exercice de la date du jugement définitif.

Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

Le jugement de ce contentieux a été rendu par la Chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Metz le 27 avril 2021. Cette décision de première instance a débouté la société GECI International de sa demande de remboursement des 4 millions d'euros qu'elle a réglés au profit de la Région Lorraine. Elle a également retenu que la société était garante de deux des trois aides apportées à la société Sky Aircraft pour un montant de 11,1 millions d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois condamner GECI International à cette dette de garantie. Il est rappelé que le protocole de conciliation, signé en février 2014 entre GECI International et la Région Lorraine, qui pour mémoire a été homologué devant les tribunaux de commerce de Paris et Nanterre, encadre l'exercice de toute garantie au remboursement ou à l'imputation des 4 millions d'euros et que les conditions de règlement de toute dette éventuelle est subordonnée et limitée à 10% du résultat net annuel de la société par exercice à compter de la date de la dernière décision de justice, dès lors qu'elle sera devenue définitive.

La société GECI International, qui continue à contester la remboursabilité des avances des aides publiques consenties, a décidé de faire appel de ce jugement.

La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés et sur la nature de la dette litigieuse, qui est subordonnée, de provisionner le risque au titre de ces avances remboursables, uniquement dans les annexes.

La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :

La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020 et avec le soutien de nouveaux avocats, et d'une nouvelle



argumentation qui a été ignorée en première instance, croit en la réformation intégrale, ou au moins partielle des condamnations provisoires, qui ont bien été exécutées.

Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, de l'état d'avancement de la procédure, et du paiement provisoire déjà intervenu, le Groupe a estimé qu'aucune provision complémentaire n'est à constituer.

b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN :

Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et l'audience a eu lieu fin septembre 2020 et le délibéré obtenu fin novembre 2020. Si le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement a été confirmé, le cédant des sociétés EOLEN a été débouté de sa demande de garantie d'emploi et de rappel d'ancienneté, la société ALTONA International étant condamnée à 2 000 euros (non fourniture de documents et Article 700).

Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :

De l'acquisition du Groupe EOLEN sont nés des litiges avec le cédant la société ANTHEA et l'ancien mandataire social Monsieur Leblanc. Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA (actionnaire de la Société Groupe EOLEN à hauteur de 20%) et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN a également sollicité l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert, dont la mission a été étendue par une ordonnance du 3 mars 2020, a été produit en décembre 2020. Certaines des conclusions de ce rapport sont



contestées par la société. Le calendrier de procédure prévoit dorénavant le prononcé de l'ordonnance de clôture le 26 octobre 2021 et une audience de plaidoiries le 29 novembre 2021.

Le volet pénal de l'affaire : plusieurs citations directes concernant principalement la société ANTHEA et son dirigeant, ainsi que la société GECI International et la société ALTONA International, formées devant une juridiction pénale, sont désormais suivies dans une même procédure (Chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris). Ces litiges s'inscrivent dans le contexte de l'acquisition du Groupe EOLEN. Une audience est prévue pour février 2022 et doit permettre d'entendre les parties. Compte tenu du contexte, la société GECI International, qui conteste fermement les accusations portées, a choisi de ne rien provisionner.

c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

Le litige opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : En novembre 2016, les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014. La procédure est toujours en cours et le calendrier requiert les conclusions en défense à fin novembre 2021, celles des sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN en février 2022 en vue d'une audience de mise en état le 28 février 2022.

Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné, en novembre 2015, la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le délibéré a été prorogé en septembre 2020.

La Société a été condamnée en appel à 0,375 million d'euros, ce dont elle s'est acquittée. Un pourvoi en cassation a été diligenté par la partie adverse sur l'assiette de calcul des indemnités de rupture.

Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière a formé des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions d'euros.

Ce dossier, après plusieurs reports, a pu être plaidé le 16 avril 2021 et le jugement est intervenu le 7 juin 2021 : la Société a été déboutée de ses demandes et condamnée au remboursement du découvert antérieur.

La somme sollicitée par la Banque figurait bien au passif de la société et la Société se rapproche de l'établissement bancaire pour convenir des modalités de règlement.



d) Les litiges propres à la société GECI International :

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros. La Société a interjeté appel de la décision et a dû exécuter les termes de la décision en raison de l'exécution provisoire. La procédure d'appel est actuellement en cours : la date de plaidoirie est intervenue fin mai 2021 et le délibéré est prévu pour fin septembre 2021.

e) Les litiges en droit social :

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours d'instruction à divers niveaux d'avancement. L'objet de ces litiges est de manière générale la contestation par l'ex-salarié(e) du licenciement (motif ou gravité des fautes).

Pour les sociétés du Groupe EOLEN, quatre dossiers sont en appel pour la période de septembre 2021 à février 2022 et totalisent 0,12 million d'euros de provisions.

Un autre dossier sera jugé fin 2021 et trois nouveaux dossiers seront instruits en Bureau de Conciliation et d'Orientation en septembre 2021. Ces quatre dossiers, sans que les pièces à l'appui des demandes adverses soient toutes connues à ce jour, ont entraîné des provisions à ce stade de 0,04 million d'euros.

Enfin, concernant la société GECI International, un dossier est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. Un nouveau dossier présenté en Bureau de Conciliation et d'Orientation en juin 2021 nécessite une collecte de pièces pour novembre 2021. Ces deux dossiers totalisent une provision de 0,175 million d'euros.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.

Note.9. Actifs sur contrats en cours

Néant

Note.10. Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.20-Mars.21	Avril.19-Mars.20
Clients et compte rattachés	3 782	9 322
Provisions sur comptes clients	(57)	(3 428)
Factures à établir	356	628
Clients et autres débiteurs	4 081	6 521



Note.11. Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA).

En k€	Avril.20-Mars.21	Avril.19-Mars.20
Avances Fournisseurs	159	6
Créances sociales	40	70
Créances fiscales hors impôt	1 739	2 300
Charges constatées d'avance	217	203
Créances diverses	14	82
Autres actifs courants	2 168	2 660
Créances d'impôt	1 748	2 309
Actif d'impôt exigible	1 748	2 309

Note.12. Passifs sur contrats en cours

Néant

Note.13. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.20-Mars.21	Avril.19-Mars.20
Fournisseurs et compte rattachés	1 591	3 414
Factures non parvenues	532	1 373
Fournisseurs et autres créditeurs	2 123	4 787

Note.14. Autres passifs courants

En k€	Avril.20-Mars.21	Avril.19-Mars.20
Dettes sociales	4 181	3 742
Dettes fiscales	3 018	4 844
Comptes clients créditeurs	450	504
Dettes diverses	118	561
Produits constatés d'avance	21	71
Autres passifs courants	7 787	9 723
Dettes d'impôts	390	669
Passif d'impôt exigible	390	669



Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN » (4,7 millions d'euros). L'accumulation de ces dettes est liée à la période de COVID. Le Groupe a obtenu des moratoires pour l'étalement de ces dettes de manière générale.

Note.15. Charge d'Impôts

En k€	Avril.20-Mars.21 12 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Impôts courants	-	(6)
Impôts différés	451	(388)
Charge d'impôts	451	(394)

Note.16. Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.20 - Mars.21 12 mois	Avril.19 - Mars.20 12 mois
Résultat net	341	(6 893)
Neutralisations		
Charges d'impôt	(599)	394
Résultat des activités abandonnées	1 118	
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	860	(6 499)
Taux courant impôt d'imposition en France	31%	31%
Impôt théorique au taux courant français	267	(2 015)
Différence permanente liée		
Différences temporaires	46	1 161
Divers	(952)	
Impact ID	(385)	751
Impact Brésil		
Ecart de taux d'imposition	(72)	184
Dépréciation du Goodwill	-	209
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	497	105
Charges d'impôt du Groupe	(599)	395
Taux effectif d'impôt	-69,65%	-6,07%



Note.17. Impôts différés Actif/Passif

En k€	Au 31 mars 2020	Variation en résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Au 31 Mars. 2021
Provision pour avantages au personnel	218	5	0	(174)	(17)	32
Activation de déficits	333	329	0	15	0	676
Réévaluations issues des regroupements d'activi	(275)	118	0	0	0	(157)
Impôts différés Net	276	451	0	(159)	(17)	551
Impôts différés Actif	551					708
Impôts différés Passif	(275)					(157)

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent en règle générale des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est supérieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est inférieure à sa valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est inférieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est supérieur à sa valeur (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des provisionnels selon les événements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces provisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 0,6 million d'euros avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de +0,30 million d'euros.



Par ailleurs, les amortissements et dépréciations des goodwill issus de l'acquisition du Groupe EOLEN engendrent par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,12 million d'euros.

Note.18. Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.20 Base en Euros	Exercice	Liasse 2021	Activation	Mars.21 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECI International	55 072	(657)	55 729		55 729	25%	13 932
Altona International	795	(115)	910		910	25%	227
Groupe Eolen	3 276	(698)	3 975	(974)	3 000	25%	750
Alliance Services Plus (France)	1 161	59	1 102	(1 102)		25%	
Amundis	685	72	613	(595)	18	25%	5
Riskalis	1 435	(10)	1 445		1 445	25%	361
Eolen Finance	153	(346)	498		498	25%	125
GECI Cyber Solution	82	(20)	103		103	25%	26
GECI Intec	135	(3)	138		138	25%	34
TOTAL	62 794	(1 718)	64 512	(2 671)	61 841		15 460

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des prévisionnels d'activité réalisés par société. Ces prévisionnels ont permis d'activer les déficits concernant essentiellement les sociétés Groupe EOLEN, ALLIANCE Services Plus et AMUNDIS.

Note.19. Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.21	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.20
France	31	141	29	201	43	235	32	310
Brésil	30	25	130	185	40	25	190	255
Autres	4	0	2	6	4	0	7	11
Effectif moyen	65	166	161	392	87	260	229	576

Note.20. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECI International.

En k€	Mars.21			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		500
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	273	273	-	340
Engagements hors bilan	17 973	17 973	0	18 040

(1) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le 27 avril 2021, le tribunal judiciaire de Metz a statué sur le litige et a débouté la Société de sa demande de remboursement des 4 millions d'euros réglées en 2014, et a retenu que la Société est garante de deux des trois aides apportées à la société SKY AIRCRAFT, pour un montant de 11,1 millions



d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois être condamnée à cette dette de garantie. Il est rappelé que le protocole d'accord signé en 2014 entre GECE International et la Région Lorraine encadre l'exercice de toute garantie au remboursement ou à l'imputation des 4 millions d'euros et que les conditions de règlement de toute dette de garantie ne sont pas réunies à ce jour. Il est également précisé qu'en vertu de ce protocole, le remboursement de toute dette éventuelle est subordonné et limité à 10% du résultat net annuel de la société sur l'exercice de la date du jugement définitif. A ce jour, la Société examine toutes les voies de recours utiles, en lien avec le protocole d'accord signé en 2014.

(2) La société GECE International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 9 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2021. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,27 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Note.21. Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECE International est Serge BITBOUL qui détient, au 31 mars 2021, 6,49% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE International est 0,6 million d'euros.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
				609
				609
				609

Note.22. Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECE International

Serge BITBOUL a renoncé à ses rémunérations durant cet exercice, il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECE International.



Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2020/2021, un total de 37 500 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

Note.23. Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AECD				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	47,2	46,3	71%	68%	52	51,5	38%	42%				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	12	22	18%	32%	70,2	70,7	52%	58%	13	13	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	7		11%		14		10%					
<i>Sous-Total</i>	66,2	68,3	100%	100%	136,2	122,2	100%	100%	13	13	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-Total</i>												
<i>Total des honoraires</i>	66,2	68,3	100%	100%	136,2	122,2	100%	100%	13	13	100%	100%

Note.24. Options de souscription d'actions et actions gratuites

L'Assemblée Générale n'a pas autorisé l'attribution d'actions gratuites.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note.25. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	210 245 533	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	250 512 882	0,001
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	460 758 415	0,001

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 291 471 893 actions. Le nombre dilué d'actions établi à 425 934 825 comprend ce dernier.

(En actions)	2020/2021		2019/2020	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	460 758 415	292 155 391	210 245 533	191 303 550
Actions auto-contrôle	(683 498)	(683 498)	(674 999)	(626 807)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	460 074 917	291 471 893	209 570 534	190 676 743



Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

(En actions)	2020/21	2019/20
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	291 471 893	190 676 743
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	134 462 932	70 995 587
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	425 934 825	261 672 329

Au 31 mars 2021, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 134 462 932 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées suite à la conversion d'ORNAN entre le 1^{er} avril 2021 et le 21 juillet 2021 : 41 666 666 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion d'ORNAN sur le 3^{ème} tirage (50 ORNAN, sur la base d'un cours de conversion à 0,01 euro) : 50 000 000 actions.
- Nombre d'actions créées suite à l'exercice des BSAR A entre le 1^{er} avril et le 21 juillet 2021 : 11 729 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 550 166 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 137 542 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 56 980 328 BSAR YA restants, liés aux émissions d'ORNAN précédentes, soit 23 646 995 actions. L'exercice de ces instruments dilutifs (bons de souscription d'actions) reste très improbable, car leur prix d'exercice est nettement supérieur au cours de bourse actuel de l'action.

Note.26. Informations Financières Pro Forma

Néant

6.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 37-39 rue Boissière (16^{ème}), au capital de 460 758 €. Elle est cotée sur Euronext Growth.



Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECI International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
Altona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
GECI Cyber Solution	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECI INTEC	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
Europe			
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
Proche Orient			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72



6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2021)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions



de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation

- La note 8 « Provisions », notamment sur les litiges les plus significatifs.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Ecart d'acquisition

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 6.19 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 22 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

A.E.C.D

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé



Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International

7.1. Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	Mars 21	Mars 20
Chiffre d'affaires net	13	651	1 984
Subvention d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	4 866	171
Autres produits		0	1
Produits d'exploitation		5 518	2 155
Autres achats et charges externes		1 320	1 386
Impôts, taxes et versements assimilés		56	50
Charges de personnel		297	1 010
Salaires et traitements		212	735
Charges sociales		85	276
Dotations d'exploitation		606	4 251
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	16	19
Dotations aux provisions sur actif circulant		458	4 232
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	132	0
Autres charges d'exploitation		3 946	71
Charges d'exploitation		6 225	6 768
RESULTAT D'EXPLOITATION		(708)	(4 613)
Produits financiers		93	163
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		92	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	1	76
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	7
Charges financières		3	466
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	0	41
Intérêts et charges assimilées		3	364
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		0	61
RESULTAT FINANCIER	14	89	(302)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(618)	(4 915)
Produits exceptionnels		289	8
Charges exceptionnelles		(312)	(255)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	(23)	(247)
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		(641)	(5 162)



Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales. Durant l'exercice, la Société a subi la liquidation d'une de ses filiales ETUD Integral, et a sorti de son actif également sa filiale en Inde, qui n'avait plus d'activité depuis plusieurs années et a été également liquidée. Les transferts de charges concernent en majorité les opérations sur le capital, notamment l'activation des dépenses liées aux augmentations de capital (conversion des ORNAN et exercice des BSA R).

7.2. Bilan

En K€	Notes	Mars 21	Mars 20
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		864	864
Immobilisations incorporelles amortissements		(864)	(862)
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	2
Immobilisations corporelles brutes		380	384
Immobilisations corporelles amortissements		(366)	(353)
Immobilisations corporelles nettes	1	15	31
Immobilisations financières brutes		4 974	5 280
Immobilisations financières dépréciations		(3 873)	(4 175)
Immobilisations financières nettes	1/2	1 100	1 105
ACTIF IMMOBILISE		1 115	1 138
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	10 671	10 137
Créances clients et comptes rattachés bruts		1 819	4 044
Créances clients et comptes rattachés provision		(686)	(2 249)
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		9 659	10 817
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		(217)	(2 596)
Comptes courants sur filiales net		9 442	8 221
Autres créances		97	122
Disponibilités et divers		34	174
Valeurs mobilières de placement		25	25
Disponibilités		0	93
Charges constatées d'avance	3/5	9	57
ACTIF CIRCULANT		10 705	10 311
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		11 821	11 449

Les créances sont constituées de comptes clients bruts (pour 1,8 million d'euros), de comptes courants des filiales (pour 9,7 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,1 million d'euros).



En K€	Notes	Mars 21	Mars 20
PASSIF			
Capital social	6	461	2 102
Prime d'émission		69 179	66 622
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	858
Report à nouveau		(60 557)	(57 614)
Résultat de l'exercice		(641)	(5 162)
CAPITAUX PROPRES		9 374	6 881
Provisions pour risques sur filiales		0	0
Autres provisions pour risques		198	347
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	198	347
Dettes financières	3	1 371	1 520
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		763	1 130
Comptes courants actionnaires		609	200
Comptes courants sur filiales			191
Dettes diverses	3	877	2 701
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		411	1 581
Dettes fiscales et sociales		429	830
Autres dettes		38	289
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		2 249	4 221
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		11 821	11 449

Le capital social est composé de 460 758 415 actions d'un nominal de 0,001 euro. Une réduction de capital par diminution de la valeur nominale par absorption de pertes a été effectuée en novembre 2020. La valeur nominale est passée ainsi de 0,01 euro à 0,001 euro.

Le Groupe avait signé le 30 septembre 2020, un contrat avec YA II PN, Ltd, dans le cadre d'un financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »). La valeur nominale est de 10.000 euros chacune.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général a décidé de procéder le 12 novembre 2020, au tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage a permis ainsi le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros et, le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement.

Un second tirage de 150 ORNAN, a été effectué le 26 février 2021, par l'exercice de 150 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 1,5 million d'euros.



A la fin de l'exercice, il reste 75 ORNAN non converties. Au 30 juin 2021, les 75 ORNAN restantes ont été converties sur les deux premières tranches tirées. Les deux premières tranches ont donné lieu à la création de 255 833 332 actions nouvelles.

7.3. Notes Annexes

7.3.1 Activité et Faits Marquants

Le financement obligataire signé en septembre 2020, a permis de fournir à la Société des moyens financiers pour faire face à ses obligations à court et moyen termes, poursuivre sa stratégie de désendettement et de soutenir le développement de ses filiales. L'impact de la crise sanitaire a été conséquent sur les activités du Groupe, et notamment son pôle Conseil en technologies en France. Le désengagement du Groupe dans le domaine de l'automobile a eu pour conséquence immédiate la liquidation de sa filiale ETUD Integral en décembre 2020. La sortie de cette filiale (un foyer de pertes) du périmètre du Groupe, a permis d'assainir sa situation financière, car le Groupe a ainsi réduit sa consommation de trésorerie de manière conséquente.

Ses filiales à l'étranger sont également impactées. Au Brésil, la filiale a en plus subi la perte d'un client représentant 45% de son chiffre d'affaires, néanmoins le gain d'un nouveau contrat cadre avec un opérateur international chinois, devrait maintenir un niveau d'activités comparable. En Afrique du Sud, le contrat cadre avec un client historique se terminera en décembre 2021. Ces deux pays sont d'ailleurs très touchés par la pandémie, et subissent une forte dévaluation de leur monnaie locale.

La politique de restructuration a permis au Groupe, de réduire drastiquement ses frais généraux et de s'adapter à cette conjoncture économique toujours impactée par la pandémie. Le Groupe reste néanmoins très confiant dans l'avenir, et a mis en place les mesures nécessaires pour un retour rapide à l'équilibre et ainsi d'atteindre une situation financière profitable : renforcement de l'équipe opérationnelle, accélération de la certification ISO 27001, adaptation et amélioration des process (télétravail, mise en place du CET, mise à jour du règlement intérieur...) et renouvellement de l'outil informatique (servers, logiciels etc).

7.3.2 Evènements Postérieurs à la Clôture

La situation économique reste impactée par les effets de la crise sanitaire. Néanmoins, le déconfinement par étapes et l'accélération de la vaccination permet de se projeter sur une amélioration de la conjoncture dès le dernier trimestre civil. En effet, les sociétés se sont adaptées à la situation et les clients reprennent petit à petit leurs projets. L'équipe commerciale peut de nouveau rencontrer physiquement les clients sur site, et multiplier les rendez-vous techniques.

Toujours dans l'optique de financer et réussir son redéploiement, le Groupe a annoncé (1) le lancement d'une offre au public d'obligations convertibles en actions (« OC ») de l'ordre de 3 millions d'euros, dans le cadre de laquelle un délai de priorité sera conféré aux actionnaires de la Société qui souhaiteront participer à l'offre, et (2) la mise en place un mécanisme dit d'« equitization » des OC, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OC qui auront apporté leurs OC à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront de transformer en actions les OC apportées.



Ces deux opérations liées ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 23 juin 2021. Elles n'ont pas fait l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers mais ont été plus amplement décrites dans un communiqué normé qui a été préparé par la Société en application de la Position-recommandation AMF n° DOC-2020-06, et publié le 24 juin 2021.

Concomitamment à ces opérations, un troisième tirage du financement avec YA II PN, Ltd (« l'Investisseur »), a été fait le 9 juin 2021, pour un montant nominal de 0,5 million d'euros (soit 50 ORNAN), et un autre tirage d'un même montant, sera effectué, avant la fin de l'exercice 2021/2022, soit le 31 mars 2022. Ces tirages ont été faits en contrepartie de l'accord donné par l'« Investisseur » sur le projet d'émission des OC, ainsi que sa renonciation au bénéfice de certains covenants prévus aux termes du contrat d'émission d'ORNAN afin de permettre au Groupe de lancer cette opération.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et poursuivre son désendettement et son redéploiement.

7.3.3 Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

7.3.4 Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 mars 2021 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Le plan de trésorerie global intégrant toutes les filiales françaises, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte tenant compte de la conjoncture actuelle. Les prévisions d'activité ont été établies sur la base d'un exercice normatif, et tenant compte d'une projection de croissance de son chiffre d'affaires, profitant d'un rebond du marché de l'après-COVID. Le plan qui a été établi intègre notamment :

Les moratoires déjà obtenus (divers litiges, Pole Emploi, TVA etc) pour certaines entités françaises, des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement d'autres charges ;

- Les coûts de redéploiement (renforcement des équipes opérationnelles ...) ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le financement en cours (les ORNAN dont le contrat a été signé le 30 septembre 2020) ;
- Le nouveau financement (émission d'OC et la constitution de la Fiducie).

La mise en place de ces financements doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligatoire existant et échoué (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa



structure financière, soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et une actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 10 avril 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2021 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

7.3.5 Immobilisations

Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| ▪ Installations générales | 2 à 5 ans |
| ▪ Matériels de transport | 5 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 2 à 5 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 2 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | 2 à 10 ans. |

7.3.6 Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs Mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.



La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

7.3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

7.3.8 Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

7.3.9 Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

7.3.10 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

7.3.11 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.



7.3.12 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 0,70 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.
- Turn-over annuel moyen : 17,9 %.

Le montant de l'engagement de retraite de L'exercice s'élève à 6 744 euros.

7.4. Notes sur les Comptes Sociaux

Note 1) Immobilisations				
En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	864			864
TOTAL	864	-	-	864
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	313	3	7	309
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	384	3	7	380
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 195		302	4 894
Prêts et autres immobilisations financières	84	16	20	80
TOTAL	5 280	16	322	4 974
TOTAL	6 528	19	328	6 219

La Société enregistre la sortie des filiales ETUD Integral et GECI Transportation Engineering in India, suite à liquidation.



Amortissements (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	862	2		864
TOTAL	862	2	-	864
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	282	14	1	295
TOTAL	353	14	1	366
TOTAL	1 215	16	1	1 229

Note 2) Provisions

Provisions (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	-		Exploitation			Exploitation	-
Autres provisions pour risques	347	120	Exploitation	269		Exploitation	198
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	347	120		269	-		198
Provisions sur titres de participation	4 175		Financier	302		Financier	3 873
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	3		Financier			Financier	3
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	2 596	261	Exploitation	2 640		Exploitation	217
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	2 249	197	Exploitation	1 760		Exploitation	686
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	9 023	458		4 702	-		4 780
TOTAL	9 371	578		4 971	-		4 978

Dans les provisions pour risques, la Société a comptabilisé de nouvelles provisions liées à un litige prudhommal pour 120 K€, et a repris des provisions liées à un litige fiscal pour 221 K€ et un litige avec des actionnaires minoritaires pour 48 K€.

La filiale GECI Transportation Engineering in India n'ayant plus d'activité, la Société a décidé sa liquidation. Sa filiale ETUD Integral en France a subi fortement les effets négatifs de la pandémie, n'ayant de perspectives de redressement, elle a été liquidée en décembre 2020. La provision sur comptes courants et la dépréciation des titres les concernant ont donc été reprises. En revanche, la situation financière plus compliquée dans laquelle se trouve la filiale GECI Advanced Technology a conduit à la dépréciation des comptes courants (dotation complémentaire de 131 K€) la concernant.



Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECl India	282	55			337
GECl LTD	3 873	-	-	-	3 873
ETUD Intégral	20	2 455	-	1 563	4 038
GAT LTD	-	86	-	686	772
Provisions au 31/03/20	4 175	2 596	-	2 249	9 020
GECl India	(282)	(55)			(337)
GECl LTD					-
GAT LTD		132			132
ETUD Intégral	(20)	(2 455)		(1 563)	(4 038)
Mouvements 2020/2021	(302)	(2 379)	-	(1 563)	(4 244)
Provisions au 31/03/21	3 873	217	-	686	4 777

Note 3) Etat des Créances et Dettes

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	80	-	80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	80	-	80
Créances clients	1 819	1 819	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18	18	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	65	65	-
Etat - Divers	5	5	-
Groupe et associés	9 661	9 661	-
Débiteurs divers	4	4	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	11 574	11 574	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	9	9	-
TOTAL	11 664	11 583	80

Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	750	750	-
Emprunts et dettes financières divers	13	13	-
Fournisseurs et comptes rattachés	411	411	-
Personnel et comptes rattachés	29	29	-
Sécurité sociale et autres organismes	150	150	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	181	181	-
Autres impôts, taxes et assimilés	69	69	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	609	609	-
Autres dettes	38	38	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	2 249	2 249	-



Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2021	Mars 2020
Dettes fournisseurs	213	258
Dettes fiscales et sociales	109	106
Autres dettes	0	0
TOTAL	321	365

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2021	Mars 2020
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	1	1
TOTAL	1	1

Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges constatées d'avance (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Charges d'exploitation	9	57
TOTAL	9	57

Produits constatés d'avance (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6) Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	210 245 533	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	250 512 882	0,001
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	460 758 415	0,001



Variation des Capitaux Propres

En K€	Capitaux Propres au 31/03/2020	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2021
Capital Social	2 102	578				(2 219)	461
Primes d'émissions	66 622	3 011				(455)	69 179
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	858						858
Report à nouveau	(57 614)		(5 162)			2 219	(60 557)
Résultat net	(5 162)		5 162		(641)		(641)
TOTAL	6 881	3 588	-	-	(641)	(455)	9 374

En K€	Capitaux Propres au 31/03/2019	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2020
Capital Social	1 685	-				418	2 102
Primes d'émissions	64 989	0				1 633	66 622
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	858						858
Report à nouveau	(56 922)		(692)				(57 614)
Résultat net	(692)		692		(5 162)		(5 162)
TOTAL	9 993	0	-	-	(5 162)	2 051	6 881

Titres auto-détenus

	au 31 mars 2021	au 31 mars 2020
Détention à l'ouverture	683 498	528 462
Achat d'actions		2 083 502
Vente d'actions		1 928 466
Détention à la clôture	683 498	683 498
Cours moyen des achats	N/S	0,07 euro
Cours moyen des ventes	N/S	0,07 euro
Montant des frais de négociat	N/S	N/S



Note 7) Location Financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2021
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	0	150	-
	150	-	150	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	Engagements de crédit bail	payées	à payer	
	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	154	0	0
Total	0	154	0	0

En K€	Redevances à payer			Total
	Engagements de crédit bail	- 1 an	1 à 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Note 8) Ecart de Conversions

Néant

Note 9) Effectif

Effectif moyen	Mars 2021	Mars 2020
Cadres	1	4
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	1
TOTAL	1	5

Note 10) Rémunération des Dirigeants

Serge BITOUL, Président Directeur Général, n'a pas touché de rémunération durant l'exercice. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECl International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2020/2021, un total de 37 500 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.



Note 11) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Engagements de retraite ⁽¹⁾	7	8
Aval et cautions ⁽²⁾	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽³⁾	500	500
TOTAL	17 879	17 880

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le 27 avril 2021, le tribunal judiciaire de Metz a statué sur le litige et a débouté la Société de sa demande de remboursement des 4 millions d'euros réglées en 2014, et a retenu que la Société est garante de deux des trois aides apportées à la société SKY AIRCRAFT, pour un montant de 11,1 millions d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois être condamnée à cette dette de garantie. Il est rappelé que le protocole d'accord signé en 2014 entre GECI International et la Région Lorraine encadre l'exercice de toute garantie au remboursement ou à l'imputation des 4 millions d'euros et que les conditions de règlement de toute dette de garantie ne sont pas réunies à ce jour. Il est également précisé qu'en vertu de ce protocole, le remboursement de toute dette éventuelle est subordonné et limité à 10% du résultat net annuel de la société sur l'exercice de la date du jugement définitif. A ce jour, la Société examine toutes les voies de recours utiles, en lien avec le protocole d'accord signé en 2014.

(3) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 9 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2021. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2024.



Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Ecarts de conversion Actif		-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)		0
Provisions perte de change		-
Ecarts de conversion Passif		-
Organic		
Amortissements réputés différés		-
Déficits reportables	(55 729)	(55 098)
Total des allègements	(55 729)	(55 098)

Note 13) Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Refacturations aux filiales	651	1 984
Prestations de services	0	0
TOTAL	651	1 984

Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2021	Mars 2020
France	631	1 964
Grande-Bretagne	20	20
Autres	0	0
TOTAL	651	1 984

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres). La baisse de chiffre d'affaires est due notamment à la politique de réduction de coûts, qui comprennent les coûts refacturés aux filiales.



Note 14) Résultat Financier

	(En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		92	81
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	76
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	7
TOTAL		93	163
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	41
Intérêts et charges assimilées		3	364
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		0	61
TOTAL		3	466

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 92K€.

Note 15) Résultat Exceptionnel

	(En K€)	Mars 2021	Mars 2020
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11	0
Produits de cession des immobilisations incorporelles		0	0
Produits de cession des immobilisations financières		0	0
Produits exceptionnels divers		0	0
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		269	0
Reprise sur provision et transfert de charges		0	8
TOTAL		289	8
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		306	255
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6	0
VNC des immobilisations corporelles cédées		0	0
VNC des immobilisations financières cédées		0	0
Charges exceptionnelles diverses		0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	0
TOTAL		312	255



Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts

Néant

Note 17) Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Dépréciations des Comptes Courants	
			Brut	Net							En devise	En devise
GECl Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(91 386)	751 848	18 821	139 238	-	-
GECl INTEC	37-39 Rue Boissière - 75 116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000	(127 816)	-	(2 776)	158 465	-	-
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75 116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	339 594	-	(114 787)	8 130 676	-	-
GECl ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa (Israël)	100	240	240	ILS	1 000	(3 688 704)	497 322	133 672	217 123	-	(217 123)
GECl CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75 116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000	(92 840)	-	(20 172)	873 585	-	-
Sociétés consolidées			4 893 640	1 010 240						9 517 087		(217 123)
Sociétés non consolidées			-	-						-		-
Ensemble des sociétés			4 893 640	1 010 240						9 517 087		(217 123)

Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2020/2021	Taux moyen 2019/2020
Royaume Uni - GBP	1,17359	1,12812	1,12183	1,14299
Inde - INR	0,01165	0,01206	0,01152	0,01705
Brésil - BRL	0,14835	0,17544	0,15644	0,21626
Israël - ILS	0,255245	0,256290	0,25279	0,25599



7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2021)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.3.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées de la société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 7.3.6 de l'annexe « Participations, Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » des principes et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du bien-fondé des informations communiquées dans l'annexe à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 21 juillet 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

A.E.C.D

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé



Chapitre 8. Informations complémentaires

8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL



8.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>AECD Représenté par Monsieur François Lamy 19 Avenue de Messine 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
Commissaire aux comptes suppléant	
<p>FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucherdont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020/2021

En K€	AECD				RSM Paris				Autres réseaux				
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		
	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECl International	47,2	46,3	71%	68%	52	51,5	38%	42%					
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	12	22	18%	32%	70,2	70,7	52%	58%	13	13	100%	100%	
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	7			11%	14		10%						
<i>Sous-Total</i>	66,2	68,3	100%	100%	136,2	122,2	100%	100%	13	13	100%	100%	
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social													
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)													
<i>Sous-Total</i>													
<i>Total des honoraires</i>	66,2	68,3	100%	100%	136,2	122,2	100%	100%	13	13	100%	100%	



8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-4 du Code de Commerce)

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. – 1° : Factures recues non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2018 dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2018 dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombres de factures concernées	9					55	13					26
Montant total des factures concernées TTC	19	33	43	21	83	180	(336)	0	(36)	0	2 191	2 155
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,60%	2,84%	3,70%	1,78%	7,20%	15,52%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							-42,84%	0,00%	-4,59%	0,00%	279,15%	274,56%
Total des achats TTC au cours de l'exercice :						1 159						
Total des ventes TTC au cours de l'exercice :						785						

8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant

8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux)

NATURE DES INDICATIONS	2016/2017	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Capital en fin d'exercice					
Capital social	747 615	1 260 865	1 684 803	2 102 455	460 758
Nombres des actions émises	74 761 483	126 086 474	168 480 277	210 245 533	460 758 415
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 510 117	2 464 057	1 595 312	1 983 705	651 475
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(964 927)	(366 576)	(775 050)	(4 914 945)	(12 701)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(947 244)	(627 877)	(692 705)	(5 162 107)	(641 381)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	9	9	5	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 207 230	797 581	679 845	734 788	212 067
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	463 604	328 248	281 296	275 514	85 279



8.8. Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	8.1	130
ATTESTATION DU RESPONSABLE	8.2	130
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	7.5	126
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	6.9	105
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8.4	131
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 8	109
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 7	53
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	5
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.5	8
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	3.1	17
NOMBRE D' ACTIONS ACHETEES ET VENDUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT	3.1	17
PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	3.1	17
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	4.5	31
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	4.2	25
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L' ACTIVITE	CHAPITRE 6	53
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L'INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.4	7
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	3.1	17
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	3.1	17

8.9. Informations de contact

Serge BITBOUL

Président Directeur Général



8.10. Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

37-39 rue Boissière, PARIS (16ème)

Tél + 33 (0) 1 46 12 00 00

Courriel : relation.investisseurs@geci.net

www.geci.net

